Rapport annuel 2014

Service Eau / Assainissement

MAILLAGE
BASSIN VERSANT
ZONAGE
CAPTAGE
RÉSEAUX
PROTECTION...

PRODUCTION
ÉTUDES
TRAVAUX
CONTRÔLES
INSTRUCTIONS
PERSPECTIVES...

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
RACCORDEMENTS
STATIONS
D'ÉPURATION
SPANC...

Agglo du Pays de Dreux

SOMMAIRE :

1 PRESENTATION GENERALE 6

1.1 PATRIMOINE 6
1.1.1 Eau potable 6
1.1.2 Assainissement collectif 7
1.2 MOYENS HUMAINS 11
1.2.1 Organigramme 11
1.2.2 Recrutements en 2014 13
1.3 MOYENS TECHNIQUES 14
1.3.1 Les Véhicules d'hydro-curage et véhicules utilitaires 14
1.3.2 Matériels 14

2 SERVICE DE L'EAU POTABLE 15

2.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 15
2.2 PRODUCTION DE L'EAU : EXPLOITATION DES STATIONS DE POMPAGE 15
2.2.1 Travaux de by pass du réservoir de la Prairie des Guerres 15
2.2.2 Passage caméra des forages de la Prairie des Guerres 16
2.3 ETUDES 16
2.3.1 Périmètres de Protection des captages d'eau potable 16
2.3.2 Etude de rendement des réseaux d'eau potable 18
2.3.3 Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) 18
2.4 ASPECTS FINANCIERS 27
2.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE 29
2.6 PERSPECTIVES 2015 29

3 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 30

3.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 30
3.2 STATIONS D'EPURATION 30
3.2.1 Stations d'épuration en régie 31
3.2.2 Station d'épuration en délégation 33
3.3 ETUDES ET TRAVAUX 36
3.3.1 Etude stratégique 36
3.3.2 Conventions avec la CCI et la CMA 36
3.3.3 Maillage assainissement Plateau Sud 36
3.3.4 Assainissement Bassin Versant du Sud Ouest 37
3.3.5 Assainissement de Vert en drouais 38
3.3.6 Assainissement cœur urbain : rue Hoche 38
3.3.7 Assainissement cœur urbain : Hauts et Bas Buissons 40
3.3.8 Assainissement « Points Noirs » 40
3.3.9 Assainissement : commune de Serazereux 41
3.3.10 Assainissement : commune d'Ezy-sur-Eure 43
3.3.11 Extension du réseau de collecte des eaux usées du hameau de Marsauceux à Mézières en Drouais 44
3.3.12 Extension du réseau de collecte des eaux usées de Bérou-la-Mulotière 45
3.3.13 Extension du réseau de collecte de Saint Rémy-sur-Avre 45
3.3.14 Extension du réseau de collecte du hameau de la Bigeonnette à Saint Sauveur-Marville 46
3.3.15 Extension du réseau de collecte d'Ecublé commune associée de Tremblay-les-Villages 47
3.3.16 Schéma Directeur d'Assainissement 48
3.3.17 Etude globale parcellaire des raccordements privés 49
3.3.18 Etude diagnostique du bassin versant de la Blaise 49
3.3.19 Travaux 49
3.4 INSTRUCTIONS 52
3.4.1 Volet assainissement des autorisations d'urbanisme 52
3.4.2 Demandes de renseignements sur l'existence d'ouvrages 55
3.4.3 Demandes de raccordement 56
3.4.4 Contrôles des installations d'assainissement privées d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales57

3.5 COMMUNICATION 60
3.5.1 Communication sur le Grand Chantier d'assainissement 60
3.5.2 Visite de la station d'épuration 60
3.5.3 Foire expo 60
3.5.4 Semaine du développement durable 61
3.5.5 Marché Bio 61
3.5.6 MiKad'Eaux 61
3.5.7 Sensibilisation des scolaires classe verte 62
3.5.8 Festival Ecofilm 62
3.6 ASPECTS FINANCIERS 62
3.6.1 Budget assainissement 2014 64
3.6.2 Demande de dégrèvement 66
3.7 INDICATEURS DE PERFORMANCE 66
3.8 PERSPECTIVES 2015 69

4 SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) 69

4.1 FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 69
4.2 MISE EN PLACE DU SERVICE 70
4.2.1 Règlement de service : 70
4.3 CONTROLES 70
4.3.1 Diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière : 70
4.3.2 Diagnostic initial des installations d'ANC : 71
4.3.3 Contrôle des installations neuves et réhabilitées : 72
4.3.4 Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 72
4.3.5 Entretien des installations d'ANC : 73
4.3.6 Etudes et travaux de réhabilitation des installations d'ANC : 74
4.4 ASPECTS FINANCIERS 75
4.5 INDICATEURS DE PERFORMANCE 77
4.6 PERSPECTIVES 2014 77

TABLE DES ILLUSTRATIONS :

FIGURE 1 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES COMMUNES DE L'ANCIEN PERIMETRE DE DREUX AGGLOMERATION..... 6
FIGURE 2 : EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT EAUX USEES..... 7
FIGURE 3 : EXERCICE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES 8
FIGURE 4 : LISTE DES STATIONS D'EPURATION DE L'AGGLOMERATION 10
FIGURE 5 : LISTE DES STATIONS D'EPURATION GEREES PAR L'AGGLOMERATION 10
FIGURE 6 : ORGANIGRAMME DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 12
FIGURE 7 : SCHEMA DES RESERVOIRS DE VERT-EN-DROUAIS..... 16
FIGURE 8 : BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE VERNOUILLET 19
FIGURE 9 : JOURNEE SOL DU 3 AVRIL 2014 21
FIGURE 10 : ANALYSE DE L'EAU DU PIEZOMETRE DES VAUVETTES A VERNOUILLET..... 22
FIGURE 11 : CARTE DE LOCALISATION DES PIEZOMETRES..... 22
FIGURE 12 : FORMATION DESHERBAGE ALTERNATIF DES ESPACES VERTS..... 23
FIGURE 13 : BASSIN D'ALIMENTATION DES CAPTAGES DE VERT-EN-DROUAIS..... 24
FIGURE 14: ZONES DE CULTURES DU PROJET D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 25
FIGURE 15 : TABLEAUX FINANCIERS BUDGET EAU 2014..... 28
FIGURE 16 : LISTE DES EQUIPEMENTS ELECTROMECANIQUES RENOUVELES EN 2014 31
FIGURE 17 : CONFORMITES DE L'AUTOSURVEILLANCE 2014..... 32
FIGURE 18 : GESTION DES BOUES DES STATIONS D'EPURATION..... 33
FIGURE 19 : TRAVAUX SUR LE STOCKEUR DE BOUES DE LA STATION D'EPURATION DE DREUX 34
FIGURE 20 : PROJET DE STOCKEUR DE BOUES SUR LA STATION D'EPURATION DE DREUX 34
FIGURE 21: PLAN DU MAILLAGE BASSIN VERSANT DU SUD OUEST 37
FIGURE 22: VISITE DE CHANTIER DU 25/09/14..... 38
FIGURE 23 : FORAGE DE HOCHE 39
FIGURE 24: CHANTIER DE HAUTS ET BAS BUISSONS..... 40
FIGURE 25 : PLAN GENERAL DE SERAZEREUX..... 42
FIGURE 26 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX DE MEZIERES-EN-DROUAIS..... 44
FIGURE 27 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX DE BEROU-LA-MULOTIERE..... 45
FIGURE 28 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX DE BIGEONNETTE A ST. SAUVEUR-MARVILLE..... 46
FIGURE 29 : PLAN GENERAL DES TRAVAUX D'ECUBLE A TREMBLAY-LES-VILLAGES..... 47
FIGURE 30 : TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT REALISES EN 2014..... 50
FIGURE 31 : OBJECTIFS DES INSPECTIONS TELEVISEES..... 51
FIGURE 32 : ITV REALISEES EN 2014..... 51
FIGURE 33 : MONTANTS 2014 DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 55
FIGURE 34: REPARTITION DES CONTROLES PAR COMMUNE EN 2014..... 58
FIGURE 35 : RESULTAT DES CONTROLES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EN 2014 58
FIGURE 36 : RESULTAT DES CONTROLES AVANT ET APRES MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS PRIVEES D'ASSAINISSEMENT EN 2014..... 59
FIGURE 37: PANNEAU DE COMMUNICATION POUR LES TRAVAUX DU QUARTIER DE VERDUN 60
FIGURE 38 : FOIRE EXPO DU 28/02/14 60
FIGURE 39 : CLOTURE MIKAD'EAUX 23/05/14 61
FIGURE 40 : REDEVANCES ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2014 63
FIGURE 41 : TABLEAUX FINANCIERS BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014 65
FIGURE 42 : INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014..... 68
FIGURE 43 : RESULTATS DES CONTROLES DE MUTATION ANC 2014 70
FIGURE 44 : CLASSEMENT DES INSTALLATIONS ANC 71
FIGURE 45 : PRESTATIONS FACTUREES AUX USAGERS POUR L'ANC EN 2014 73
FIGURE 46 : TABLEAUX FINANCIERS BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2014 76
FIGURE 47 : INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2014..... 77

1 Présentation générale

1.1 Patrimoine

1.1.1 Eau potable

L'Agglo du Pays de Dreux constituée au 1er janvier 2014 n'exerce la compétence facultative de l'Eau potable que sur l'ancien périmètre de Dreux agglomération (19 communes). Cette compétence ne pourra être redéfinie qu'au 1er janvier 2016 (différé Pélissard). Ainsi l'agglomération gère uniquement la partie production d'Eau potable sur les 19 communes de la manière suivante :

- Alimentation du SIVOM de Vert en Drouais (Vert en Drouais, Allainville, Boissy en Drouais, Louvilliers en Drouais) : 2 forages de la Prairie des Guerres
- Alimentation de l'usine de production d'eau potable (Dreux, Vernouillet, Garnay, Marville-Moutiers-Brûlé, Luray, Ste Gemme-Moronval, Garancières-en-Drouais, Tréon, Crécy-Couvé, Saulnières, Aunay-sous-Crécy et Le Boullay Thierry) : 6 forages, Abîme F1 F2 F3, Couture F4 F5, Volhard F6 + 2 dits de secours à Vert en Drouais, les Prés Hauts F1 et F2

Les 19 communes de l'Agglo du Pays de Dreux sont alimentées selon le schéma présenté page suivante, l'alimentation en eau des communes de l'agglomération est ainsi réalisée par 10 forages intégrés au contrat de concession (Lyonnaise des Eaux) de l'usine de Vernouillet.

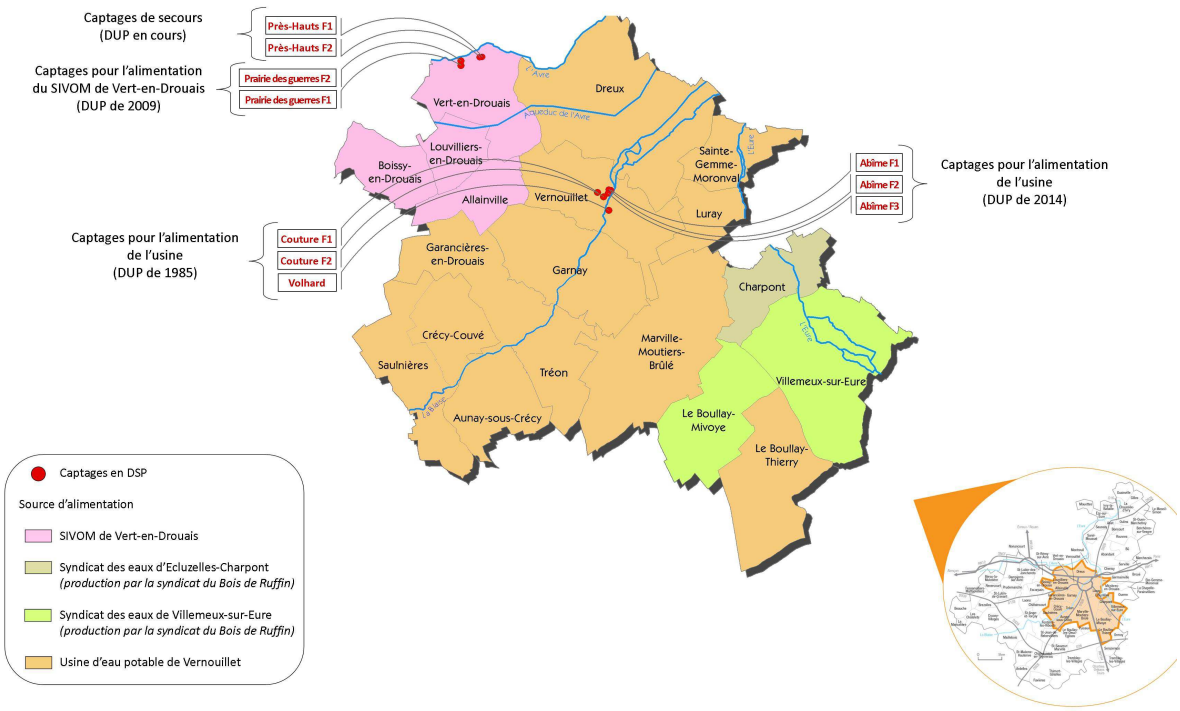

Figure 1 : Alimentation en eau potable des communes de l'ancien périmètre de Dreux agglomération

1.1.2 Assainissement collectif

Depuis le 1er janvier 2014, l'Agglo du Pays de Dreux exerce la compétence assainissement (eaux usées et eaux pluviales) sur l'ensemble du territoire. La gestion de cette compétence est exercée différemment selon les communes, soit gérée par l'agglomération, soit gérée par les communes au travers d'une convention de mandat de gestion. Ainsi, l'agglomération exerce la gestion des eaux usées sur 31 communes (cf. carte ci-dessous).

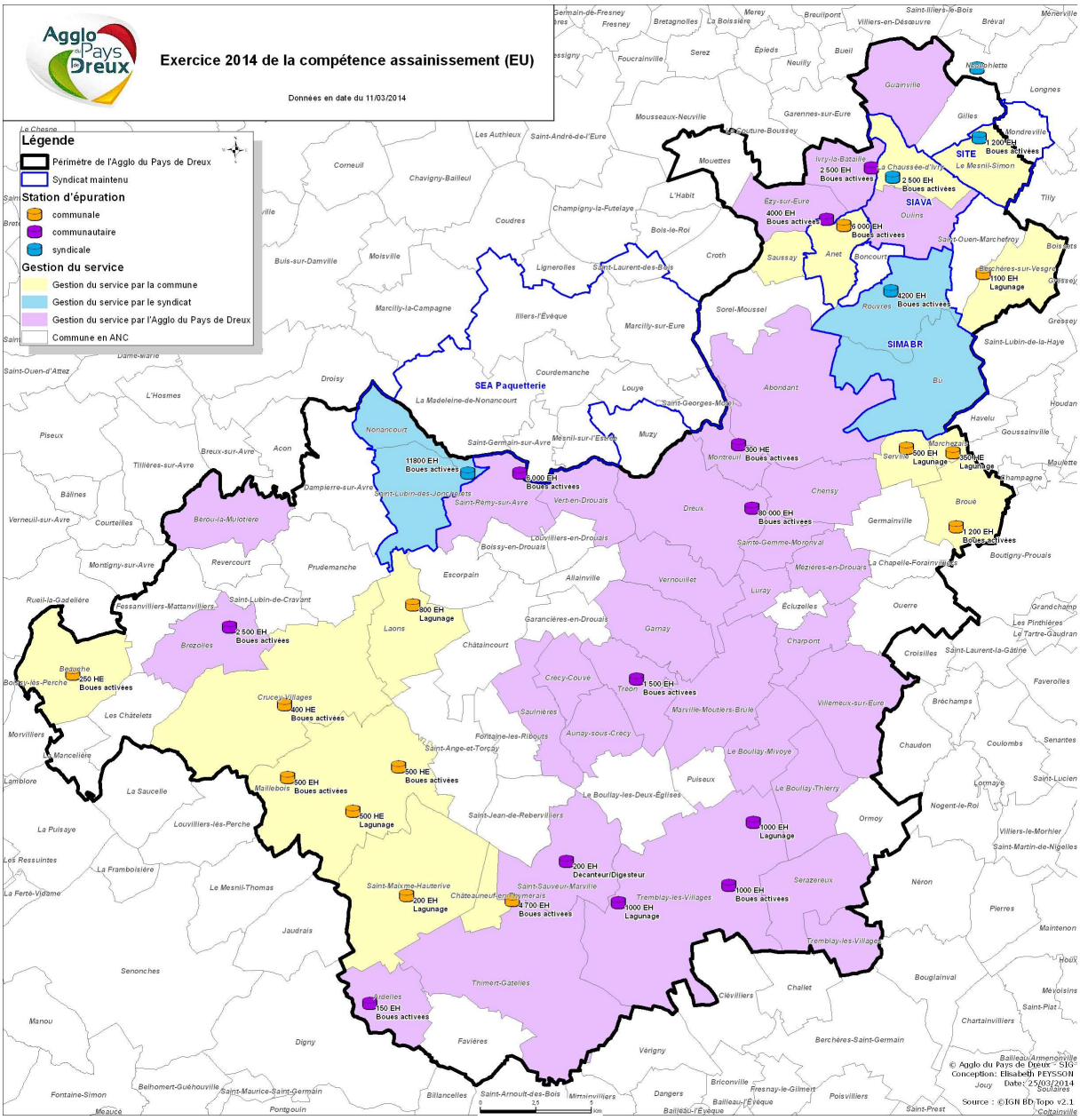

Figure 2 : Exercice de la compétence assainissement eaux usées

La commune de Chateauneuf-en-Thymerais a transféré la gestion en cours d'année et le budget associé en 2015.

La gestion des eaux pluviales est exercée par l'Agglo du Pays de Dreux sur 33 communes (cf. carte ci-dessous). Les communes de Cherisy et d'Abondant transféreront la gestion à l'Agglo dès la notification de l'avenant de la Délégation de Service Public début 2015.

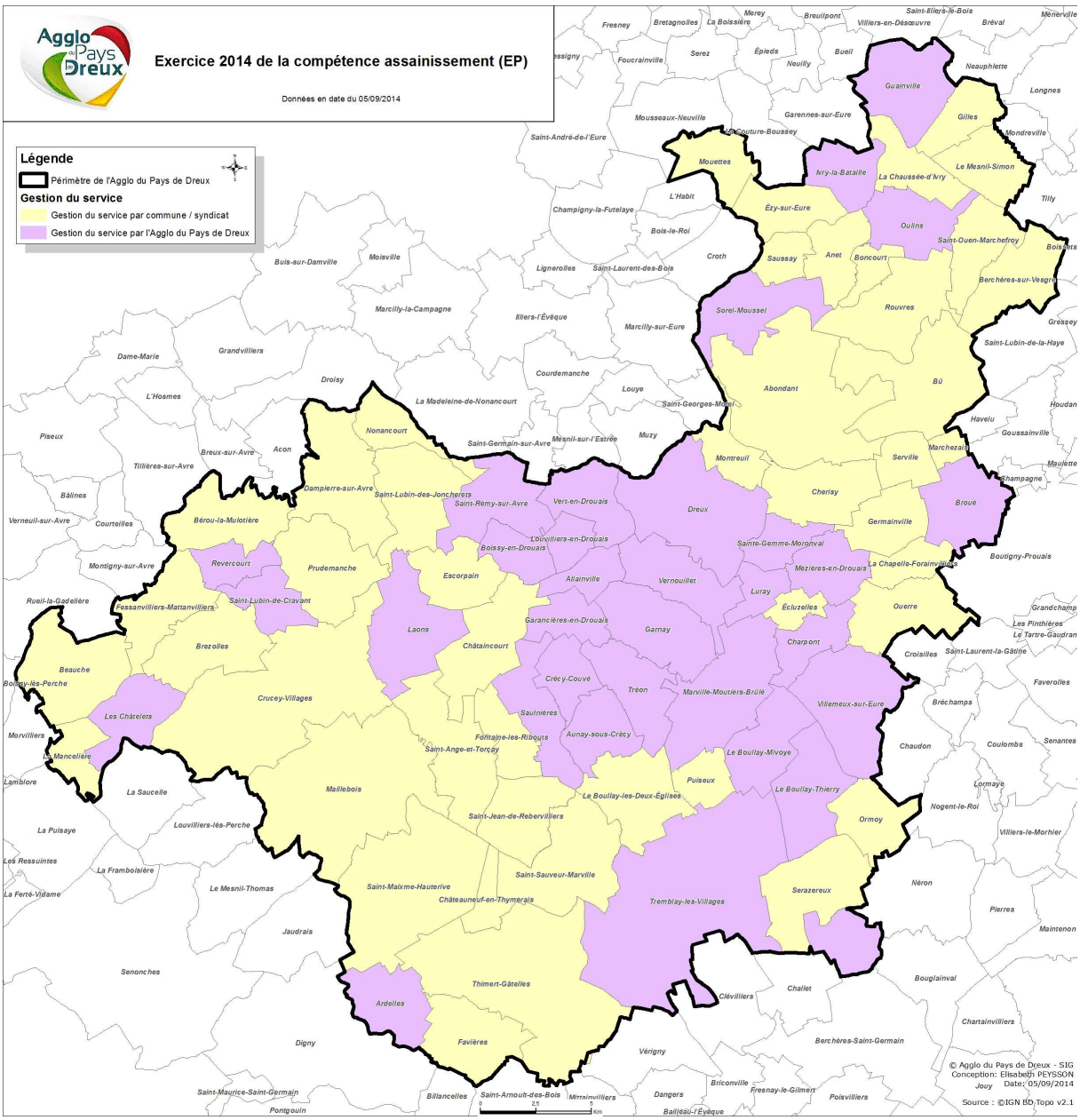

Figure 3 : Exercice de la compétence assainissement eaux pluviales

Depuis 2013, avec la mise en service du maillage d'assainissement sur le Plateau Sud de l'agglomération, les stations d'épuration et du Boullay Thierry (bourg et Minières) et de Villemeux ont été arrêtées.

En 2014, les travaux se sont poursuivis et les stations d'épuration de Tréon et Aunay-sous-Crécy seront supprimées à la mise en service du maillage assainissement Bassin Versant du Sud Ouest prévu en 2015. En attendant, l'exploitation de la station d'épuration de Tréon est réalisée par le personnel communal via une convention de mise à disposition de personnel.

Au 31 décembre 2014, le territoire de l'agglomération (78 communes) est composé des 30 dispositifs suivants :

Communes	Capacités	Types	Exploitation
Ardelles	150 EH	Boues activées	Régie
Saint Maixme Hauterive	200 EH	Lagunage naturel	Mandat de gestion
Saint Sauveur Marville	200 EH	Décanteur digesteur	Régie
Beauche	225 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Maillebois - Dampierre Sous Blévy	270 EH	Décanteur digesteur + filtre bactérien	Mandat de gestion
Montreuil	270 EH	Boues activées	Régie (mise à disposition de personnel communal)
Aunay sous Crécy	330 EH	Décanteur digesteur	Régie
Marchezais	350 EH	Lagunage aéré	Mandat de gestion
Crucey Villages	360 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Tremblay les Villages – Gironville Neuville	400 EH	Lagunage naturel	Régie
Maillebois	500 EH	Lagunage naturel	Mandat de gestion
Maillebois - Blévy	500 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Serville	500 EH	Lagunage aéré	Mandat de gestion
Laons	800 EH	Lagunage aéré	Mandat de gestion
Tremblay les Villages – Le Vicomte	1 000 EH	Boues activées	Régie
Tremblay les Villages – Chêne Chenu	1 000 EH	Lagunage naturel	Régie
Berchères sur Vesgre	1 100 EH	Disques biologiques + roseaux	Mandat de gestion
Broué	1 200 EH	Disques biologiques + roseaux	Mandat de gestion
Le Mesnil Simon	1 200 EH	Boues activées	Mandat de gestion par contrat d'exploitation (Veolia)

Tréon	1 500 EH	Boues activées	Régie (mise à disposition de personnel communal)
Brezolles	2 500 EH	Boues activées	Régie
Ivry la Bataille	2 500 EH	Boues activées	Délégation de Service Public (Lyonnaise des Eaux)
La Chaussée d'Ivry	2 500 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Ezy sur Eure	4 000 EH	Boues activées	Délégation de Service Public (Veolia)
Rouvres	4 200 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Châteauneuf en Thymerais	4 700 EH	Boues activées	Délégation de Service Public (Lyonnaise des Eaux)
Anet	6 000 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Saint Rémy sur Avre	6 000 EH	Boues activées	Régie
Nonancourt	11 800 EH	Boues activées	Mandat de gestion
Dreux	80 000 EH	Boues activées	Délégation de Service Public (Lyonnaise des Eaux)

Figure 4 : Liste des stations d'épuration de l'agglomération

Ainsi, le service eau assainissement de l'Agglo du Pays de Dreux exploite les 13 dispositifs suivants, exploités soit en régie, soit par contrat de Délégation de Service Public :

Communes	Capacités	Types
Ardelles	150 EH	Boues activées
Saint Sauveur Marville	200 EH	Décanteur digesteur
Montreuil	270 EH	Boues activées
Aunay sous Crécy	330 EH	Décanteur digesteur
Tremblay les Villages – Gironville Neuville	400 EH	Lagunage naturel
Tremblay les Villages – Le Vicomte	1 000 EH	Boues activées
Tremblay les Villages – Chêne Chenu	1 000 EH	Lagunage naturel
Tréon	1 500 EH	Boues Activées
Brezolles	2 500 EH	Boues activées
Ivry la Bataille	2 500 EH	Boues activées
Ezy sur Eure	4 000 EH	Boues activées
Saint Rémy sur Avre	6 000 EH	Boues activées
Dreux	80 000 EH	Boues Activées

Figure 5 : Liste des stations d'épuration gérées par l'agglomération

1.2 Moyens humains

1.2.1 Organigramme

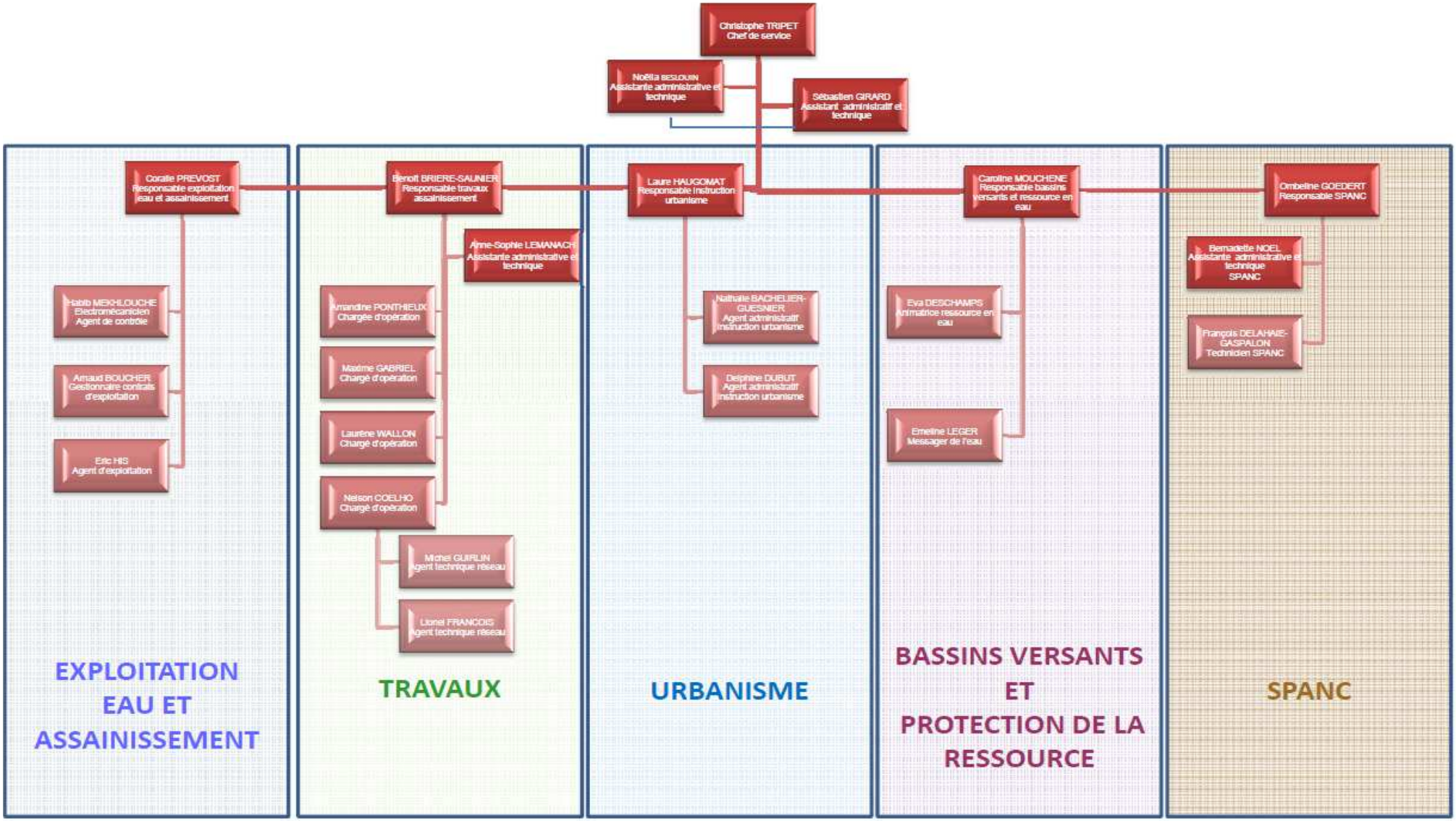

Figure 6 : Organigramme du service eau et assainissement

1.2.2 Recrutements en 2014

Un poste d'assistante administrative SPANC pour assurer l'accueil téléphonique et le suivi financier du SPANC a été pourvu le 17 mars 2014 par voie de mobilité interne par Madame Bernadette NOEL.

Une chargée d'instruction urbanisme a été recrutée par contrat de droit privé (CUI d'1 an) le 17 mars 2014, Madame Nathalie BACHELIER-GUESNIER.

Le poste vacant de chargé d'instruction urbanisme a été pourvu le 1er avril par Madame Delphine DUBUT (CDD d'1 an).

Un poste vacant de technicien SPANC a été pourvu le 14 avril 2014 par Monsieur François DELAHAIE-GASPALON (CDD d'1 an).

Un poste de chargé d'exploitation a été créé le 28 avril 2014 par délibération du bureau exécutif et pourvu le 1er juillet 2014 par Monsieur Arnaud BOUCHER (agent titulaire) pour assurer le suivi des contrats d'exploitation des délégataires.

Un poste de chargé d'opération travaux d'assainissement pour renforcer temporairement l'équipe a été pourvu le 20 octobre 2014 par Madame Laurène WALLON (CDD d'1 an).

Un poste de messager de l'eau a été créé le 29 septembre 2014 par arrêté du président et pourvu le 20 octobre 2014 par Madame Emeline LÉGER pour assurer l'animation et la sensibilisation à l'eau (contrat d'apprentissage en alternance).

Monsieur Eric HIS a intégré l'agglomération par transfert de personnel de la commune de Saint-Rémy-sur-Avre au 1er avril 2014 pour le suivi des stations d'épuration en régie.

Un poste d'assistant administratif et technique a été pourvu par voie de mobilité interne par Monsieur Sébastien GIRARD le 1er octobre 2014 pour le suivi des bons de commandes et des factures du service.

Madame Patricia GUILBAUD a été transférée au 1er janvier 2014 à l'agglomération en qualité d'attaché territorial de la commune de Saint-Rémy-sur-Avre à temps non complet et a démissionné au 1er mars 2014.

1.3 Moyens techniques

1.3.1 Les Véhicules d'hydro-curage et véhicules utilitaires

2 véhicules supplémentaires ont rejoints le parc automobile du service, dont 1 en location longue durée.

Plus de 140 000 Km ont été réalisés en 2014 (55 300 Km en 2013). Cette augmentation s'explique par l'agrandissement du périmètre de l'agglomération et de la flotte automobile.

Type véhicule	Date de mise en circulation	2013	2014
Fourgon utilitaire Trafic BG 573 TJ	25/01/2011	14 000	24 707
Véhicule commercial Clio 2 pl 5310 WJ 28	2006	3 100	4 109
Véhicule léger 5 pl Clio 4569 WX 28	2008	12 200	20 880
Véhicule léger 5 pl Némo ED AP-686-DP	2010	7 000	6 253
Véhicule léger 5 pl Twingo BE 321 YC	Décembre 2010	4 300	4 371
Véhicule léger 5 pl Némo BY 461 EN	Novembre 2011	2 900	3 099
Véhicule léger 5 pl Twingo CG 734 TC	21/06/2012	3 600	52 722
Véhicule Berlingo BR 241 BL	Juillet 2011	8 200	19 341
Véhicule utilitaire 2 pl Némo DJ-674-RV	28/08/2014	0	62
Véhicule léger 5 pl Clio (en location)	23/01/2011	0	6 817

1.3.2 Matériels

- 1 motopompe 12 ans capacité de pompage de 150 m3/h.
- 1 remorque
- 1 caméra fibre optique (pour inspecter les réseaux)

2 Service de l'Eau Potable

2.1 Faits marquants de l'année

- Passage caméra dans les forages de la Prairie des Guerres à Vert-en-Drouais, dans le cadre du contrat de concession de l'usine et pour faire suite à l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique des captages
- Réalisation des travaux de By Pass du réservoir de la Prairie des Guerres à Vert en Drouais
- Réalisation de la première campagne de reliquats azotés sur les deux BAC
- Lancement de l'appel à projet d'agriculture biologique à Vert-en-Drouais
- Réalisation des phases 2 et 3 de l'étude de rendement selon les communes et finalisation de l'étude pour 4 d'entre elles
- Arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) des forages de l'Abîme à Vernouillet
- Lancement de l'étude d'impact sur les forages des Prés Hauts à Vert-en-Drouais
- Réalisation des travaux sur le périmètre de protection immédiate de l'Abîme à Vernouillet
- Lancement de la maîtrise d'œuvre pour la mise en place de traitements alternatifs d'eaux pluviales dans le cadre des DUP de l'Abîme et des Prés Hauts.

2.2 Production de l'eau : exploitation des stations de pompage

La compétence production d'eau potable est exercée par le service eau assainissement de l'Agglo du Pays de Dreux sur les 19 communes du territoire de Dreux agglomération.
Les 6 forages alimentant l'usine de production d'eau potable situés à Vernouillet, les 2 forages des « Prés-Hauts » dits de secours et les 2 forages de la « Prairie des Guerres » sont exploités par la société Lyonnaise des Eaux via le contrat de concession de l'usine de production d'eau potable de Vernouillet. Ces derniers alimentent le SIVOM de Vert-en-Drouais, qui distribue l'eau potable aux communes de Vert-en-Drouais, Boissy-en-Drouais, Louvilliers-en-Drouais et Allainville.
Les données relatives à l'exploitation de ces ouvrages (débits pompés, qualité de l'eau, travaux réalisés) sont disponibles dans le rapport annuel du délégataire.

2.2.1 Travaux de by pass du réservoir de la Prairie des Guerres

Pour assurer une continuité d'approvisionnement en eau potable, pendant l'entretien du réservoir de stockage, des travaux de création d'un by pass ont été réalisés. Ils consistent à utiliser les pompes de forages en direct sans passer par le réservoir.
Les travaux ont été réalisés par Lyonnaise des Eaux, et financés par le SIVOM de la région de Vert en Drouais pour un montant de 5866 € HT.

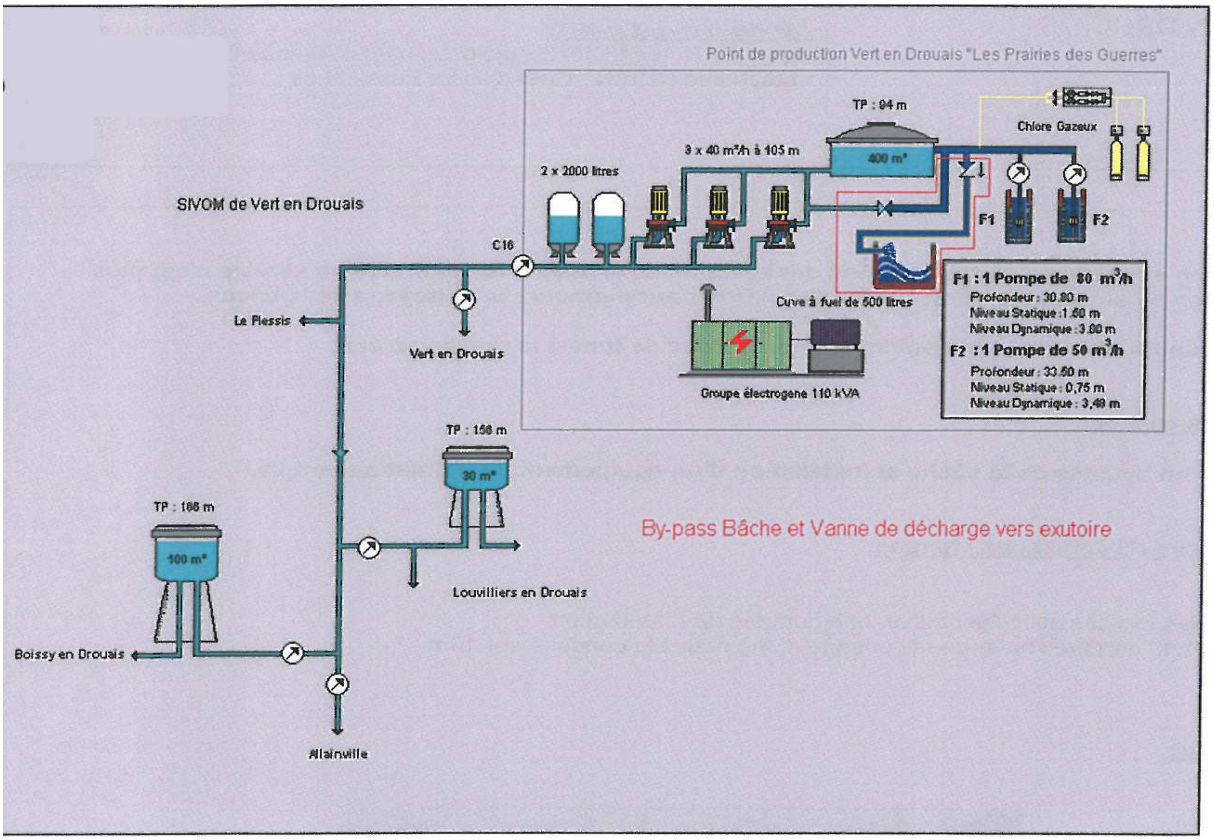

Figure 7 : Schéma des réservoirs de Vert-en-Drouais

2.2.2 Passage caméra des forages de la Prairie des Guerres

Dans le cadre du suivi demandé par l'arrêté de déclaration d'utilité public des forages de la Prairie des Guerres à Vert en Drouais, un passage caméra a été effectué dans les 2 forages par le délégataire le 7 octobre 2014 pour le forage F1 et le 8 octobre 2014 pour le forage F2.
Les conclusions de ces passages caméra montrent que le forage F1 pourrait faire l'objet d'un nettoyage préventif, le forage F2 nécessite un nettoyage curatif.
Ces travaux seront pris en charge par le délégataire dans le cadre de son contrat de concession.

2.3 Etudes

2.3.1 Périmètres de Protection des captages d'eau potable

La procédure d'instauration des périmètres de protection pour les forages qui alimentent l'usine de production d'eau potable basée à Vernouillet (3 forages de l' « Abîme » à Vernouillet F1 F2 F3 et 2 forages des « Prés-Hauts » à Vert-en-Drouais) s'est poursuivie en 2014.
Pour rappel, les deux forages de « Couture » et celui de « Volhard » disposent déjà d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique.

2.3.1.1 Les Prés Hauts

Une enquête publique a été réalisée en octobre 2013 et le rapport du commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 21 novembre 2013. Le 3 février 2014, la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir a demandé qu'une étude d'impact soit réalisée pour compléter le dossier, en vertu du décret du 29 décembre 2011. Débutée en septembre 2014, l'étude a pour objectif de faire un bilan des impacts possibles des captages sur l'environnement.
La finalisation du dossier d'étude sera réalisée en 2015 et celui-ci sera présenté aux services de l'Etat en charge de donner leur avis. Une fois le dossier validé, l'enquête publique devra être relancée sur la base de ce nouvel élément.

2.3.1.2 L'Abîme

Le dossier de Déclaration d'Utilité Publique a reçu un avis favorable du Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) d'Eure et Loir le 13 février 2014. L'arrêté préfectoral a été signé le 28 mars 2014. L'inscription aux hypothèques de la présence d'un périmètre de protection sur les parcelles est en cours de réalisation.

2.3.1.3 Travaux liés aux Déclarations d'Utilité Publique des captages

L'agglomération a en charge la protection de ses captages d'eau potable et doit, à ce titre, réaliser les travaux prescrits dans les Déclarations d'Utilité Publique.

Les travaux demandés dans le périmètre de protection immédiate des captages de l'Abîme à Vernouillet, par l'hydrogéologue agréé, ont démarré en mai 2014 sur l'usine de production d'eau potable. Ils ont consisté à la création d'une aire bétonnée imperméabilisée au niveau du lieu de remplissage de la cuve à fioul du groupe électrogène, à la mise en place d'une clôture et à la protection des tubes des piézomètres. La réception a eu lieu fin 2014.

Deux consultations successives ont été lancées en fin d'année 2014 pour la réalisation de mise aux normes de cuves à fioul et de puits chez des particuliers dans les périmètres de protections rapprochées des captages de l'Abîme et des Prés Hauts. Elles ont été infructueuses de par le faible nombre de retour des entreprises. Elles seront relancées en 2015 sous forme de deux marchés distincts, un pour les cuves à fioul et un pour les puits.

Une maitrise d'œuvre pour la mise en place de systèmes de traitements alternatifs des eaux pluviales à 5 endroits identifiés par les dossiers de Déclaration d'Utilité Publique de l'Abime et des Prés Hauts a débutée en 2015 suite à une consultation réalisée en fin d'année 2014. Les travaux auront lieu à partir de 2015.

En 2015, une étude de sol sur un ancien site industriel de Thomasson à proximité du stade à Vernouillet sera également réalisée, suite aux prescriptions de l'arrêté de DUP.

2.3.2 Etude de rendement des réseaux d'eau potable

L'étude de rendement des réseaux d'eau potable s'est poursuivie en 2014 dans les communes ou distributeurs signataires du groupement de commande. La ville de Vernouillet est le coordonnateur et à ce titre chargé de mener l'ensemble des procédures, de la consultation au suivi du présent marché. Cette étude consiste en la réalisation :

- d'une tranche ferme obligatoire permettant d'aboutir à un diagnostic et un plan des réseaux
- d'une tranche 2 conditionnelle permettant de rechercher les fuites d'eau et d'étudier le fonctionnement des réseaux à travers une modélisation hydraulique.
- d'une tranche 3 conditionnelle permettant la réalisation d'un programme pluriannuel de travaux

Une maitrise d'œuvre pour la pose de compteurs de sectorisation est également proposée en option à certains signataires.

L'avancée de l'étude pour les 15 signataires est la suivante :

- 9 signataires ont terminés l'étude, dont 5 souhaitant réaliser une maitrise d'œuvre pour les compteurs de sectorisation (Le Boullay-Thierry, Garancières-en-Drouais, Crécy-Couvé, Serazereux et SIVOM de Vert-en-Drouais)
- 6 signataires poursuivent l'étude dont 4 ont déjà réalisés entièrement la tranche ferme (Luray, Syndicat des Eaux de Villemeux-sur-Eure, Saulnières, Garnay) avec 3 souhaitant réaliser une maîtrise d'œuvre pour les compteurs de sectorisation (Luray, Garnay et Saulnières)

2.3.3 Bassin d'Alimentation des Captages (BAC)

2.3.3.1 BAC de Vernouillet

Les forages de Vernouillet ont été classé « prioritaires » au titre du Grenelle de l'Environnement. Ils doivent à ce titre faire l'objet d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau.

Le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Vernouillet est présenté ci-dessous :

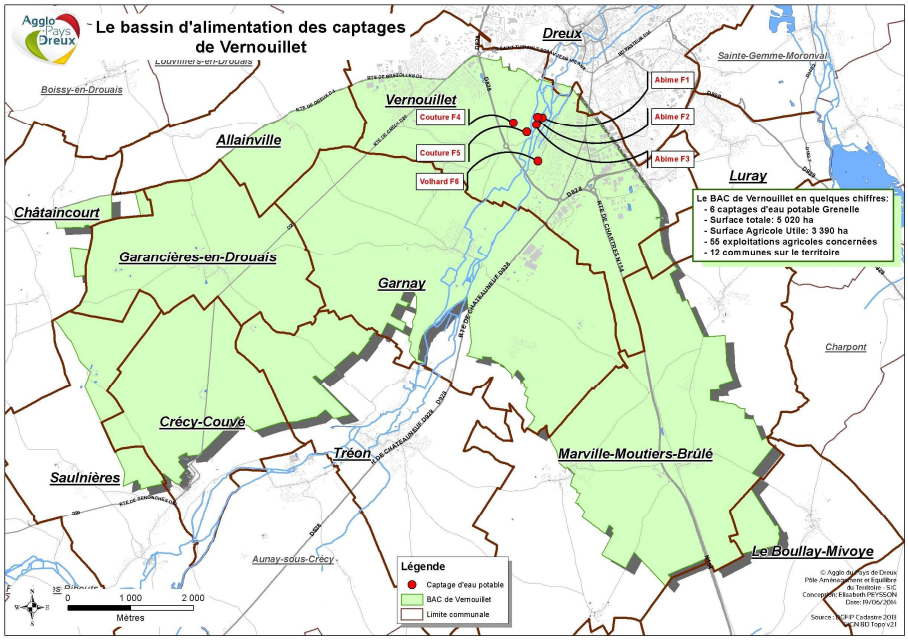

Figure 8 : Bassin d'Alimentation des captages de Vernouillet

Le plan d'actions agricoles et non agricoles a été validé en décembre 2013 par le comité de pilotage et présenté aux agriculteurs.

Les principales actions agricoles sont :

- L'organisation par l'animatrice ressource en eau de journées techniques, de démonstrations, d'animations collectives pour échanger sur les pratiques culturales,
- La réalisation par les organismes de conseils de diagnostics et conseils agronomiques pour accompagner les agriculteurs volontaires dans leur changement de pratiques,
- La mise en place par la Chambre d'agriculture d'Eure et Loir d'outils de décision pour l'agriculteur : réseau de surveillance des insectes et maladies des cultures et réseau de reliquats azotés.

Les actions par les organismes de conseils ou la Chambre d'agriculture font l'objet de conventions de partenariats avec l'Agglo du Pays de Dreux et Eau de Paris (pour le BAC de Vert-en-Drouais) qui ont été concrétisées en 2014 grâce à plusieurs réunions de concertation et seront signées en 2015.

Un comité de pilotage du BAC sera organisé en 2015 pour faire le bilan des actions menées et les ajuster si nécessaire.

Les principales actions non agricoles consistent en :

- La sensibilisation des particuliers et communes à une diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Le diagnostic des installations des industriels et artisans souhaitant se raccorder au réseau d'assainissement et leur sensibilisation aux risques de pollution,
- La réhabilitation des assainissements autonomes prioritairement dans les périmètres de protection des captages.

2.3.3.1.1 Actions Agricoles

Aménagements d'Aires de remplissage

Les diagnostics des corps de ferme et la proposition d'aménagements aux agriculteurs se sont poursuivis en 2014. Un rendez-vous a permis d'aboutir à une demande d'aides auprès du Plan Végétal Environnement.

Mesures Agro Environnementales

Dreux agglomération a demandé en novembre 2013 l'ouverture du territoire du BAC pour l'année 2014 à la Direction Départementale des Territoires (DDT). Cette ouverture a été refusée en Commission Régionale Agro-Environnementale (CRAE) du 9 janvier 2014 car la DDT souhaitait que les animateurs des BAC se consacrent à la préparation des nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), disponibles à partir de 2015.
La Région Centre a été nommé opérateur pour le programme d'aides 2015-2020, et une passation a donc eu lieu entre la DDT et la Région au cours de l'année 2014.
En septembre 2014, la Région Centre a lançé un appel à manifestation pour que les acteurs du territoire souhaitant ouvrir les MAEC se manifestent. L'Agglo du Pays de Dreux en partenariat avec Eau de Paris (pour le BAC de Vert-en-Drouais) a déposé un dossier en ce sens.
L'appel à projet de la Région Centre est paru en novembre 2014. Deux réunions de concertation ont été organisées avec les acteurs locaux afin de définir les MAEC proposées et d'identifier l'articulation des MAEC avec les autres actions menées sur le territoire pour répondre à l'enjeu de protection de la ressource en eau :

- Un comité technique en novembre constitué d'agriculteurs et des organismes de conseils,
- Un comité de pilotage en décembre pour valider le projet, constitué d'élus de l'agglomération, de représentants des différentes instances et des acteurs du territoire concernés.

Suite à ces réunions, l'agglomération a déposé un projet agro-environnemental de territoire fin 2014. La validation définitive de la Région sur le projet interviendra en début d'année 2015. Le projet pourra par la suite être présenté aux agriculteurs.

Réseau de reliquats azotés

Le réseau de reliquats prévu dans le cadre du plan d'actions sur le BAC de Vert-en-Drouais a été mis en place par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir. Ses objectifs sont d'estimer les fuites de nitrates sous parcelles lors du lessivage d'hiver, d'améliorer la compréhension de la dynamique de l'azote dans le sol et de permettre une adaptation de la fertilisation à la parcelle.
Les reliquats en entrée d'hiver ont été réalisés en novembre 2014 sur 40 parcelles soit 31 agriculteurs. Des reliquats en sortie d'hiver seront réalisés début 2015.

Une présentation aux agriculteurs des résultats à l'échelle du BAC sera réalisée en 2015.

Sensibilisation : Journée technique

Une journée technique sur les thématiques de la fertilité naturelle des sols, les engrais verts et le travail simplifié du sol a été organisée le 3 avril 2014 par l'Agglo du Pays de Dreux en partenariat avec Eau de Paris dans le cadre des plans d'actions. Elle était à destination des agriculteurs et organismes professionnels agricoles présents sur les Bassins d'Alimentation des Captages (BAC) de Vernouillet, de Vert-en-Drouais et de la Vigne. L'objectif de cette journée était d'aborder des techniques culturales permettant de réduire l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau.

La journée s'est déroulée le matin en salle avec l'intervention d'un expert de cette thématique et l'après-midi dans la ferme d'un agriculteur à Louye (27) où l'auditoire d'horizon divers (agriculteurs et organismes professionnels agricoles en majorité mais aussi syndicats de bassins versants…) a pu découvrir différents ateliers animés par des intervenants techniques, tels que les Défis Ruraux, le CERFRANCE Normandie Sarthe Mayenne ainsi que les élèves en BTS agricole et leur professeur d'agronomie du lycée de Chambray (27).

80 agriculteurs étaient présents à cette journée.

Figure 9 : Journée Sol du 3 avril 2014

2.3.3.1.2 Actions Non Agricoles

2.3.3.1.3 Suivi du réseau de piézomètres

Figure 10 : Analyse de l'eau du piézomètre des Vauvettes à Vernouillet

Depuis 2011, 5 piézomètres ont été mis en place dans le cadre du programme d'actions non agricoles pour la surveillance de la nappe de la craie afin de mesurer la répartition de la pollution aux solvants chlorés observée et tenter de localiser les sources de pollution à ces polluants.
Fin 2012, un piézomètre a été abandonné et une recherche pour en implanter un nouveau a été réalisée en 2014.
Ce nouveau piézomètre sera situé au niveau de la rue de l'Arche de la borne, non-loin de celui abandonné, afin de garder une surveillance de cette zone proche des captages d'eau potable (cf. carte ci-jointe).
Une convention de servitude a été réalisée fin 2014 avec la commune de Vernouillet pour la mise en œuvre des travaux et permettre l'entretien.

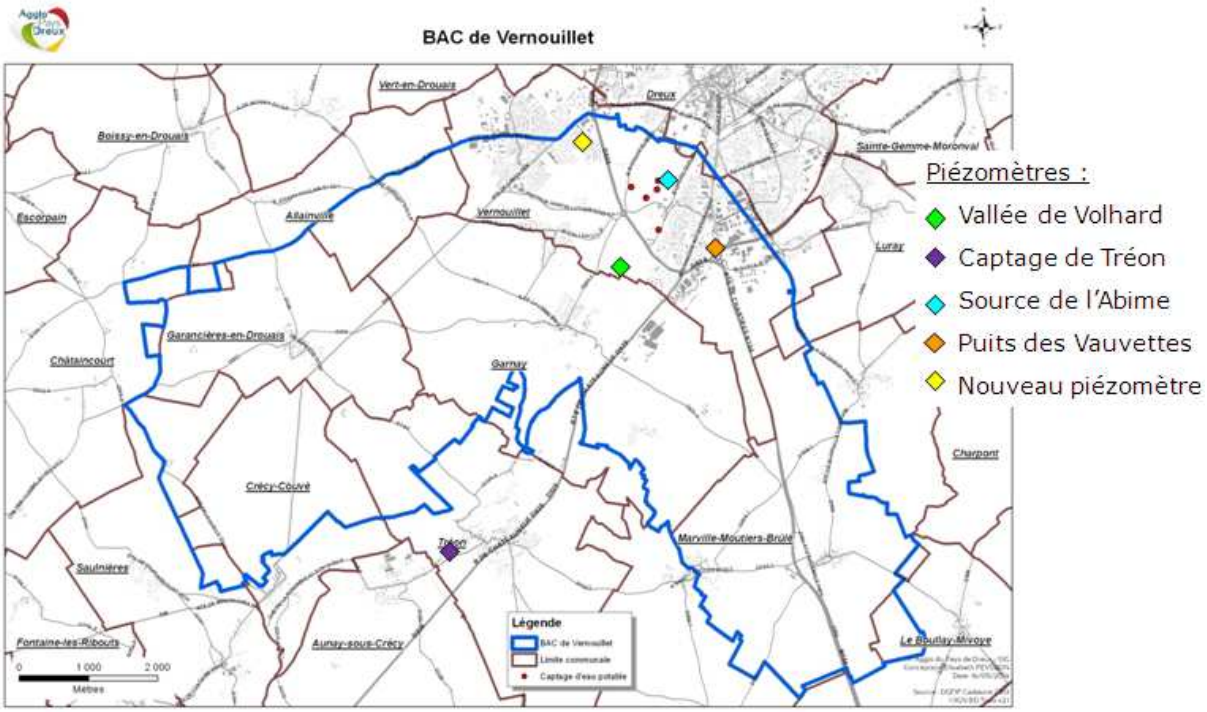

Figure 11 : Carte de localisation des piézomètres

L'entreprise a été choisie en fin d'année 2014, et les travaux débuteront en 2015, après réception de l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
Les analyses d'eau des piézomètres se sont poursuivies en 2014 dans le cadre du contrat de concession avec la Lyonnaise des Eaux.

2.3.3.1.4 Formation désherbage alternatif des espaces verts

40 personnes, issues de 25 communes de l'Agglo du Pays de Dreux, ont participé à une sensibilisation sur la gestion raisonnée des espaces verts à Vernouillet le 19 septembre.

Le service Eau Assainissement en collaboration avec le service Déchets ont proposé aux élus, responsables d'espaces verts et agents communaux, une demi-journée d'échanges de bonnes pratiques, de retours d'expériences, et de démonstrations sur les techniques de traitements alternatifs.

Cette sensibilisation avait pour but d'accompagner les communes dans leur réflexion sur une gestion raisonnée de leurs espaces verts et dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques.

Le service espaces verts de la commune de Vernouillet a notamment fait un retour d'expérience sur les pratiques durables mises en œuvre par la commune.

Une démonstration de différents systèmes de désherbage thermique, à flamme, à infrarouges et à vapeur, a été réalisée ainsi qu'un matériel de broyage pour le paillage, proposé en location aux communes par l'Agglo du Pays de Dreux.

Figure 12 : Formation désherbage alternatif des espaces verts

2.3.3.3 BAC de Vert en Drouais

Les forages de Vert-en-Drouais (« Les Prés Hauts » et « La Prairie des Guerres ») ont été classé « prioritaires » au titre du Grenelle de l'Environnement. Ils doivent à ce titre faire l'objet d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau. Eau de Paris possède également des captages à Vert-en-Drouais classés Grenelle. L'ensemble de ces captages compose le BAC de Vert-en-Drouais.
Une convention d'objectifs a été signée entre Eau de Paris et l'agglomération en 2012 afin que l'animatrice réalise des actions de préservation de la ressource en eau sur le BAC de Vert-en-Drouais et celui de Vernouillet. Eau de Paris finance en partie ce poste pour la

protection de ses captages. Cette convention a pris fin au 31 décembre 2014. Ainsi, le renouvellement de la convention devra être réalisée au 1er semestre 2015.
Le Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Vert-en-Drouais est présenté ci-dessous :

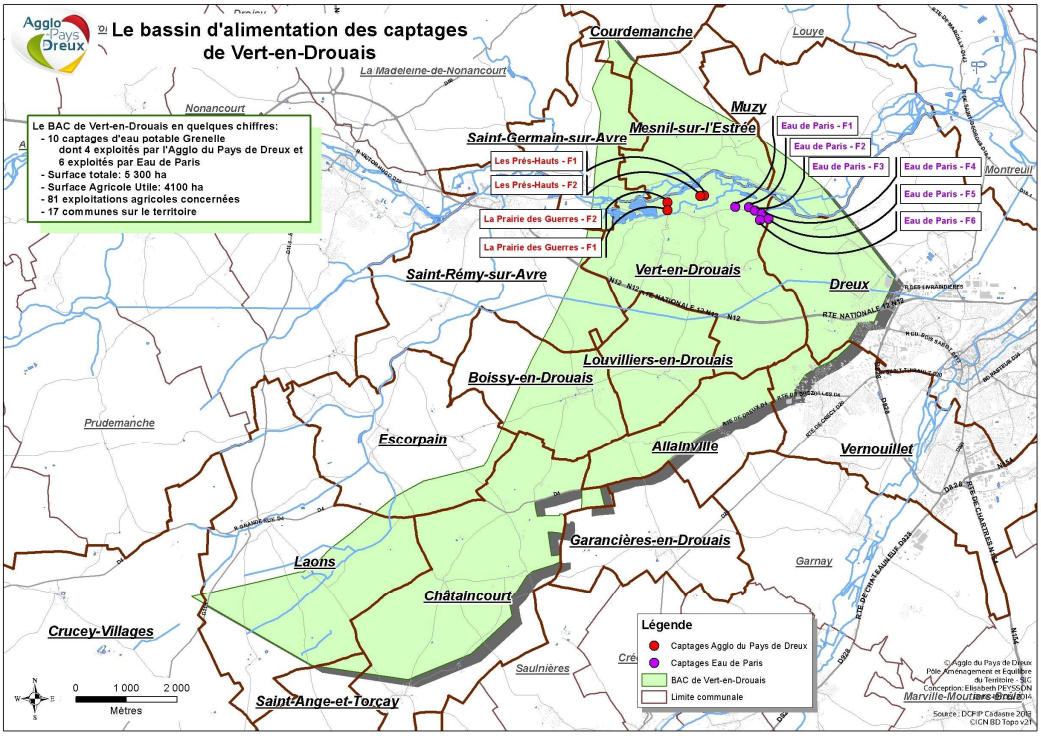

Figure 13 : Bassin d'Alimentation des captages de Vert-en-Drouais

Le plan d'actions agricoles et non agricoles a été validé en septembre 2013 par le comité de pilotage et présenté aux agriculteurs. Les principales actions sont similaires à celles du BAC de Vernouillet cf. 2.3.3.1.

Projet d'agriculture biologique

Le projet porte sur une zone vulnérable de 37 hectares située à Vert-en-Drouais, à proximité des captages des « Prés Hauts » de l'Agglo du Pays de Dreux et des captages d'Eau de Paris. Une étude du Groupement Régional des Agriculteurs Biologiques de Haute-Normandie (GRABHN), réalisée en 2012, a permis de définir les types de production possibles à privilégier en fonction du type de sol et des enjeux de protection de l'eau. Début 2014, l'Agglo du Pays de Dreux a réalisé un premier achat foncier de 15 hectares. Son objectif est d'allier protection de la ressource en eau et valorisation économique du site via une production agricole biologique de proximité.

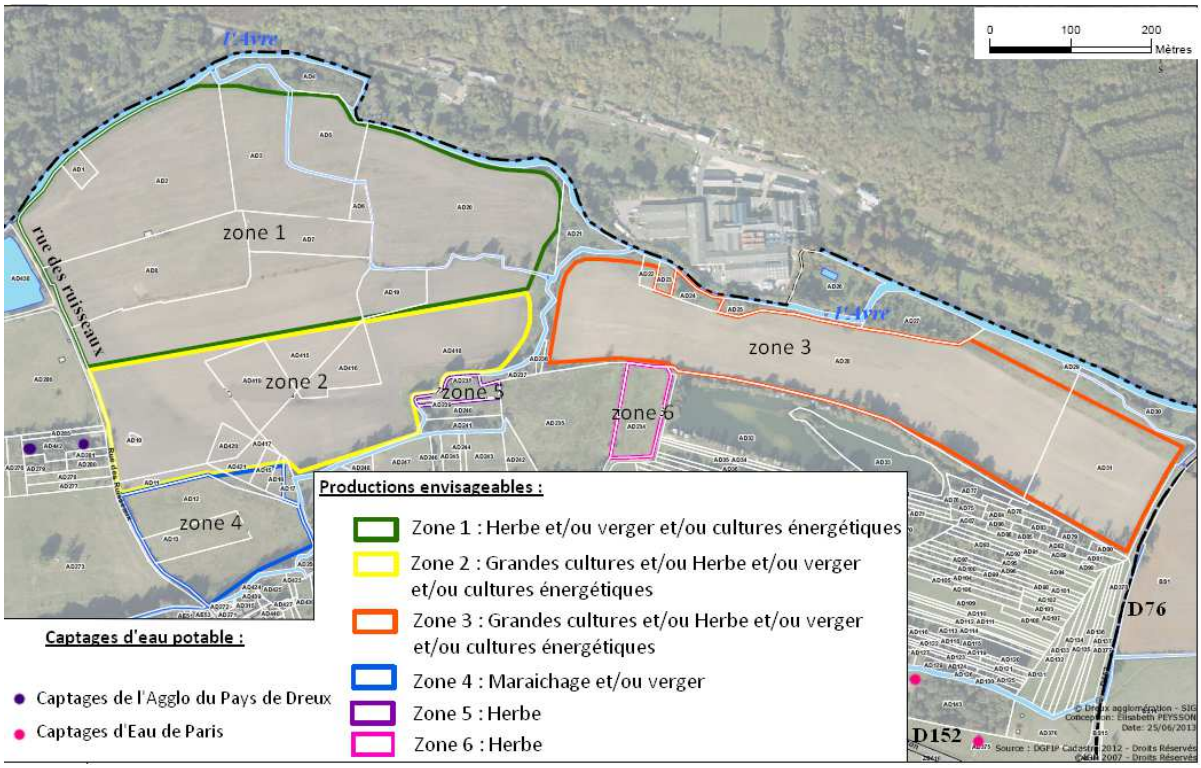

Figure 14: Zones de cultures du projet d'agriculture biologique

Un appel à candidatures a été lancé début décembre 2014 par l'intermédiaire de l'association Bio Centre, pour une durée de deux mois. Chaque porteur de projet ayant déposé un dossier sera rencontré individuellement en 2015.

Une sélection des porteurs de projets aura lieu en début d'année 2015, sur la base de critères tels que la viabilité économique des projets, leur impact environnemental et les débouchés potentiels. L'installation des porteurs de projets est prévue au printemps 2015.

Une seconde acquisition pourra être envisagée en 2015 sur les 22,3 hectares restants en fonction des résultats de l'appel à projet.

Aménagements d'Aires de remplissage

Les diagnostics des corps de ferme et la proposition d'aménagements aux agriculteurs se sont poursuivis en 2014. Un rendez-vous a permis d'aboutir à une demande d'aides auprès du Plan Végétal Environnement.

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Le Bassin d'Alimentation des Captages de Vert-en-Drouais étant situé sur les deux régions Centre et Haute-Normandie, le projet agro-environnemental a été envoyé aux deux régions, avec une distinction de la surface concernée par le département de l'Eure, pour le dossier déposé en région Haute Normandie.

Un seul territoire réunissant les deux BAC étant ouvert, les réunions de concertation permettant la concrétisation du projet ont été réalisées en commun sur les deux BAC.

La validation définitive des Régions sur le projet interviendra en début d'année 2015. Le projet sera par la suite présenté aux agriculteurs.

Réseau de reliquats azotés

Le réseau de reliquats prévu dans le cadre du plan d'actions sur le BAC de Vert-en-Drouais a été mis en place par la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir. Ses objectifs sont d'estimer les fuites de nitrates sous parcelles lors du lessivage d'hiver, d'améliorer la compréhension de la dynamique de l'azote dans le sol et de permettre une adaptation de la fertilisation à la parcelle.
Les reliquats en entrée d'hiver ont été réalisés en novembre 2014 sur 42 parcelles soit 35 agriculteurs. Des reliquats en sortie d'hiver seront réalisés début 2015.

Une présentation aux agriculteurs des résultats à l'échelle du BAC sera réalisée en 2015.

2.3.3.4 Communication

Dans le cadre des actions menées sur les BAC, des lettres BAC'Infos sont régulièrement envoyés aux agriculteurs pour les tenir informés des actions menées. Ainsi, en 2014 deux lettres ont été envoyées dont une lettre d'information spéciale sur la journée sol. En 2015, il est prévu d'en réaliser 4.

Les plans d'actions ont été présentés en réunion à l'ensemble des agriculteurs en décembre 2013.

Deux plaquettes de communication sur les plans d'actions de chaque BAC ont été réalisées en 2014. Elles seront envoyées aux agriculteurs en 2015 suite à la signature de la convention de partenariat avec la Chambre d'agriculture.

Dans cette attente, des rendez-vous individuels auprès des agriculteurs pour leur présenter à nouveau les plans d'actions ont été réalisés en 2014.

En mars 2014, deux lettres d'information ont été envoyées aux agriculteurs des BAC de Vernouillet et Vert-en-Drouais.

2.4 Aspects financiers

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	91 051,52	Recettes réelles	183 740,27
Charges à caractère général	*39 184,82*	*Autres taxes et redevances*	*64 353,26*
Charges de personnel	*39 205,45*	*Dotations, subventions et participations*	*105 219,03*
Charges financières	*10 707,22*	*Atténuation de charges*	*767,98*
Charges exceptionnelles	*72,00*	*Produits exceptionnels*	*13 400,00*
Charges de gestion courante	*1 882,03*		
Dépenses d'ordre Dotations aux amortissements	19 993,53	Recettes d'ordre	
TOTAL	**111 045,05**	**TOTAL**	**183 740,27**
Autofinancement brut (recettes réelles - dépenses réelles)	**92 688,75**	**Autofinancement net** (autofinancement brut - remboursement du capital)	**76 139,70**
		Reprise des résultats N-1	**404 714,20**
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	304 938,28	Recettes réelles	310 541,34
Dont remboursement du capital	*16 549,05*	*Dotations, fonds divers et réservces*	*49 330,34*
Trop perçu subvention		*Subvention*	*171 467,00*
Dépenses d'équipements	*288 389,23*	*Dont emprunt*	*89 744,00*
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre Dotations aux amortissements	19 993,53
TOTAL	**304 938,28**	**TOTAL**	**330 534,87**
Remboursement du capital :	16 549,05		
		Reprise des résultats N-1	**32 298,81**
Restes à réaliser	**50 208,11**	**Restes à réaliser**	**32 374,25**

DETAIL FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Cumul
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**39 184,82**
Fluides (edf - gdf - télécom- carburant)	1 720,25
Entretiens et répérations et prestations de services (véhicules, espaces verts, pompes...)	12 151,61
Maintenance et contrôles périodiques	
Formations	585,00
Assurances	2 337,93
Achats de petits équipements	
Divers (produits de traitement, frais analyses, annonces, mikad'eau, mission...)	22 390,03
Chapitre 012 - Charges de personnels	**39 205,45**
Charges de personnel et assimilés	39 205,45
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	**1 882,03**
Admission en non valeur	1 882,03
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	**72,00**
Charges exceptionnelles	72,00
Chapitre 66 - Charges financières	**10 707,22**
Charges financières	10 707,22
Dotations aux amortissements	**19 993,53**
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**111 045,05**

RECETTES	Cumul
Chapitre 013 - Atténuations de charges	**767,98**
Remboursements rémunérations de personnel	767,98
Chapitre 70 - Produits des services	**64 353,26**
Reversement de LDE	64 353,26
Chapitre 74 - Dotations, participations et subventions	**105 219,03**
Autres subventions	105 219,03
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	**0,00**
Produits de gestion courante	0,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	**13 400,40**
Produits exceptionnels	13 400,40
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**183 740,67**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**72 695,62**

Figure 15 : Tableaux financiers budget eau 2014

2.5 Indicateurs de performance

Les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 sont présentés dans le rapport annuel du délégataire.

2.6 Perspectives 2015

- Lancement du programme de sensibilisation des scolaires à l'eau les MiKad'Eaux sur le périmètre de l'Agglo du Pays de Dreux
- Signature de la convention de vente d'eau en gros avec Gédia, nouveau délégataire de la Ville de Dreux pour la distribution de l'eau potable
- Maîtrise foncière de 22,3 autres hectares en début d'année et installation des porteurs de projet de l'agriculture biologique sur Vert-en-Drouais
- Finalisation de l'étude d'impact des captages des Prés-Hauts et lancement de l'enquête publique
- Inscription aux hypothèques des parcelles concernées par la Déclaration d'Utilité Publique des captages de l'Abime à Vernouillet
- Signature d'une convention de partenariat avec la chambre d'agriculture d'Eure et Loir, Eau de Paris et l'AESN, pour la mise en œuvre d'actions agricoles sur les 2 BAC
- Signature de conventions de partenariats avec les coopératives et négoces concernés pour la réalisation de diagnostics-conseils individuels chez les agriculteurs
- Réalisation de la maîtrise d'œuvre pluviale et d'une partie des travaux sur les périmètres de protections rapprochées de l'Abîme et des Prés-Hauts
- Finalisation de l'étude de rendement
- Création d'un nouveau piézomètre pour le suivi de la nappe de la craie à Vernouillet
- Arrêté de délimitation des BAC
- Rencontre de communes pour préciser le périmètre de la compétence production d'eau potable exercée par l'agglomération

3 Service de l'Assainissement Collectif

3.1 Faits marquants de l'année

- Certification ISO 14001 du système d'assainissement collectif des eaux usées raccordées à la station d'épuration de Dreux
- Avenant n°2 au contrat de Délégation de service Public de l'assainissement collectif de la station d'épuration de Dreux pour intégrer notamment les communes de l'ancien SIAVEure et la commune de Serazereux
- Avenant n°1 de prolongation du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du système d'assainissement d'Ezy sur Eure
- Lancement de la procédure de consultation pour le renouvellement du contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif de la commune d'Ezy Sur Eure
- Transfert de la gestion des eaux usées de 17 communes avec réalisation en régie des contrôles de raccordement, exploitation des réseaux, travaux de branchement, extension de réseaux, avis dans le cadre des dossiers d'urbanisme …
- Travail de rédaction d'un règlement unique du service public d'assainissement collectif à l'échelle de l'ensemble des communes de l'Agglo du Pays de Dreux, quel que soit le mode de gestion
- Renouvellement du dossier d'autorisation de rejet pour l'intégralité des ouvrages de collecte et l'organe épuratoire, préparation du zonage pluvial et finalisation de la mise à jour des données sur les ouvrages d'assainissement
- Mise en service des réseaux autour de la place Verdun à Dreux et des rues de Torçay et Ferdinand Gâtineau à Dreux et Vernouillet.
- Lancement des travaux de recalibrage de réseaux EU et EP de la Rue Hoche et de réalisation du transfert des effluents des communes de Plateau Sud et du Bassin versant du Sud-Ouest
- Lancement des travaux de création de réseaux d'assainissement de la commune de Serazereux
- Inondations au niveau de la rue Hoche à Dreux suite aux orages de mai
- Achèvement de l'étude diagnostique de la Blaise
- Réalisation du programme de sensibilisation des scolaires MiKad'Eaux

3.2 Stations d'épuration

Depuis le 1er janvier 2014, la compétence assainissement des 78 communes a été transférée à l'Agglo du Pays de Dreux. Sur ce territoire, la gestion de l'assainissement collectif a pu, soit être exercée en régie par le service eau et assainissement, soit être confiée aux communes ou syndicats par mandat de gestion. Ainsi, le service eau et assainissement gère l'exploitation des dispositifs suivants :

- L'exploitation des systèmes d'assainissement de : Ardelles (150 EH), Brezolles (2 500 EH), Montreuil (270 EH), Tremblay les Villages (1 000 EH), Tremblay les Villages

Chêne Chenu (1 000EH), Tremblay les Villages Gironville Neuville (400EH), Saint Rémy sur Avre (6 000 EH), Saint Sauveur Marville (200 EH) et Tréon (1 500 EH).

- Le suivi des contrats de délégation de service public de : Dreux (80 000 EH), Ezy sur Eure (4 000 EH), Ivry la Bataille (2 500 EH) et pour Châteauneuf en Thymerais (4 700 EH), année transitoire, le budget étant toujours exécuté par la commune.

3.2.1 Stations d'épuration en régie

3.2.1.1 Prise en main de l'exploitation des stations d'épuration

Avec la création de l'Agglo du Pays de Dreux, le service eau assainissement a reprise la gestion de plusieurs systèmes d'assainissement. En 2014, un certain nombre d'aménagements a été réalisé sur ces ouvrages pour pérenniser la fiabilité des équipements et limiter les impacts sur le milieu naturel. Ces optimisations, allant de la mise en place d'un service d'astreinte au renouvellement d'un certain nombre d'équipements sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Communes	Sites	Travaux réalisé	Prix (en € HT)
Brezolles	Station d'épuration	Renouvellement de l'Aeroflot dégraisseur	3 240 €
Brezolles	Station d'épuration	Renouvellement Pompe poste de relevage	Pompe de secours réserve Agglo
Brezolles	Poste de relevage	Renouvellement pompe poste de relevage impasse du vieux lavoir	1 595 €
Brezolles	Poste de relevage	Renouvellement 2 pompes poste de relevage de l'Etang	9 660 €
Brezolles	Poste de relevage	Mise en place télésurveillance poste de l'étang	Réserve Agglo
St Rémy S Avre	Station d'épuration	Renouvellement 2 pompes poste de relevage entrée Station	4 940 €
Montreuil	Station d'épuration	Renouvellement Pompe de recirculation	1 648 €
Montreuil	Station d'épuration	Renouvellement électrovanne + Vanne	1 928 €
Tremblay les Villages	Poste de relevage	Renouvellement pompe poste de relevage Neuville Lamare	1 455 €
Tremblay les Villages	Poste de relevage	Mise en place télésurveillance poste des Sablons	Réserve Agglo
Tremblay les Villages	Poste de relevage	Mise en place télésurveillance poste Neuville Lamare	Réserve Agglo
Tremblay les Villages	Poste de relevage	Mise en place télésurveillance poste Theuvy	Réserve Agglo

Figure 16 : liste des équipements électromécaniques renouvelés en 2014

3.2.1.2 Autosurveillance

Pour l'année 2014, une convention a été signée avec l'Agence Technique Départementale (ATD) afin de bénéficier de ses prestations sur les communes nouvellement intégrées, à l'image de l'intervention de l'ATD réalisée antérieurement sur ces communes. L'autosurveillance réglementaire a donc été réalisée par l'ATD sur les stations d'épuration des communes d'Ardelles, Montreuil, Tremblay les Villages et Saint-Sauveur-Marville.
Sur la station d'épuration de Tréon, l'autosurveillance réglementaire a été réalisée par la Lyonnaise des Eaux sous la forme d'une prestation de service.
Sur les stations d'épuration de Brezolles et Saint Rémy sur Avre, la programmation des prélèvements a été réalisée par le service à l'aide du matériel en place. Seule la partie analytique a fait l'objet d'une prestation de service avec la Lyonnaise des Eaux pour Brezolles et le Laboratoire Départemental de l'Eure pour Saint Rémy sur Avre. Les contrôles métrologiques ont été réalisés par l'ATD.

Conformité des résultats de l'autosurveillance 2014 :

Station d'épuration	Taille en EH	Nombre de bilan réglementaire /an
Ardelles	150	1 /2ans
Brezolles	2 500	12
Montreuil	170	1 /2ans
Tremblay les Villages – Tremblay le Vicomte	1 000	2
Tremblay les Villages Chêne Chenu	1 000	2
Tremblay les Villages Gironville Neuville	400	1 /2ans
Saint Rémy sur Avre	6 000	12
Saint Sauveur Marville	200	1 /2ans
Tréon	1 500	2

Figure 17 : Conformités de l'autosurveillance 2014

Après prise en main et optimisation du fonctionnement des systèmes d'assainissement, l'analyse du suivi, au titre de l'année 2014, des sites de Brezolles, Tremblay-les-Villages Tremblay le Vicomte, Tremblay-les-Villages Chêne Chenu, Tremblay-les-Villages Gironville Neuville, Saint Rémy-sur-Avre et Tréon met en évidence la fiabilité des outils et des rendements épuratoires conformes aux exigences.
Sur les autres sites d'Ardelles, Montreuil et Saint Sauveur-Marville, des efforts ont été mis en place afin de réduire au maximum leur impact sur le milieu récepteur.

3.2.1.3 Gestion des boues

Sur l'ensemble du parc géré en régie, la gestion des boues est de deux types :

- boues liquides avec évacuation et valorisation en agriculture à Saint Rémy-sur-Avre
- déshydratation mobile puis évacuation en centre de traitement agréé pour Brezolles, Tremblay les Villages et Tréon.

Pour les stations d'épuration de Montreuil, St. Sauveur-Marville et Ardelles, la production de boues, au vu de leur fonctionnement, reste insignifiante. Pour les lagunes de Tremblay les Villages, Chêne Chenu et Gironville Neuville, le stockage des boues se fait, durant plusieurs années, directement dans les bassins.

Stations d'épuration	Production de boues 2014 en tonnes de MS	Destination
Brezolles	32,04	Prism'o
Tremblay les Villages	4,93	Prism'o + compostage
Saint Rémy sur Avre	41,44	Agriculture
Tréon	12,77	Prism'o

Figure 18 : Gestion des boues des stations d'épuration

3.2.1.4 Mise en conformité administrative des stations d'épuration

Suite aux non-conformités réglementaires 2014 dressées par les services de la Direction Départementale des Territoires, une consultation a été lancée pour une mise en conformité administrative des stations d'épuration de Brezolles et Tremblay-les-Villages, en groupement de commande avec la commune de Maillebois. Le choix du titulaire se poursuivra début 2015 pour une régularisation prévue en septembre 2015.

3.2.2 Station d'épuration en délégation

Suite à la création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux au 1er janvier 2014 et au transfert de la compétence assainissement, des avenants aux contrats de Délégation de Service Public de l'assainissement des communes de Dreux, Ivry-la-Bataille et Châteauneuf-en-Thymerais ont été signés pour notamment transférer la maîtrise d'ouvrage et intégrer le règlement d'assainissement collectif.

3.2.2.1 Station d'épuration de Dreux : ISO 14 001

Le contrat de Délégation de Service Public d'assainissement collectif de la station d'épuration de Dreux, signé fin 2012, prévoit la mise en place par le délégataire de la certification ISO14001 d'ici la fin 2015 (annexe 23 du contrat). Cette démarche repose sur le principe d'amélioration continue de la performance environnementale et sur la maîtrise des impacts du système d'assainissement sur l'environnement. Celle-ci prend un double engagement de progrès continu et de respect de la conformité réglementaire. Un audit de certification du 10 au 12 décembre 2014 a permis d'obtenir cette certification. Afin de renforcer la démarche, une collaboration spécifique entre les services de l'Agglo du Pays de Dreux et son délégataire a été instaurée, en lien avec les enjeux de l'agenda 21 de l'agglomération. Ce partenariat se traduit par une politique environnementale commune entre l'Agglo du Pays de Dreux et le délégataire Lyonnaise des Eaux.

3.2.2.2 Station d'épuration de Dreux : Nouveau stockeur de boues

Le contrat de Délégation de Service Public d'assainissement collectif de la station d'épuration de Dreux prévoit dans ses ilots concessifs la construction d'un nouveau stockeur pour permettre de répondre à l'obligation réglementaire d'un stockage de la production de boues de 9 mois. Le permis de construire relatif à ce nouveau stockeur a été déposé le 21 octobre 2014, le stockeur prévoit la construction d'un bâtiment couvert comprenant 5 silos ouverts de 9,40 m x 66,00 m de long et 3,30 m de hauteur avec douche de sécurité, aire de manœuvre devant le stockeur avec zone de lavage et aire d'accès au droit des bâtiments existants conservés. Le bâtiment ne sera pas clos pour assurer une bonne ventilation avec une façade principale implantée Sud-Ouest afin de bénéficier des vents dominants.

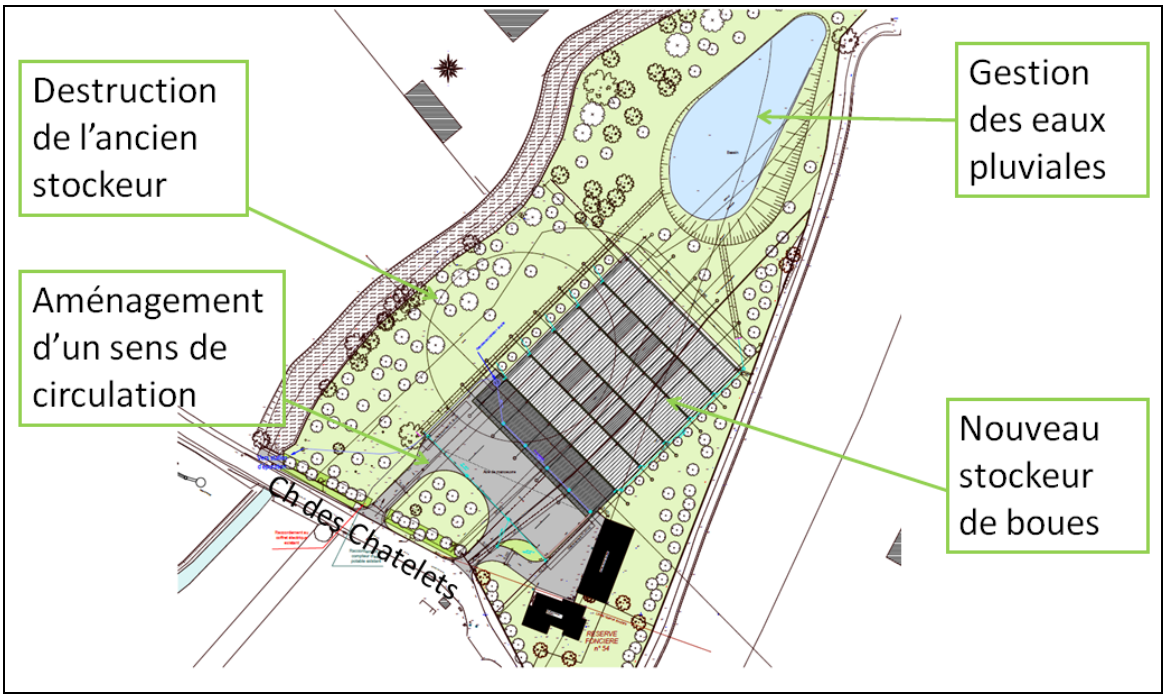

Figure 19 : Travaux sur le stockeur de boues de la station d'épuration de Dreux

Figure 20 : Projet de stockeur de boues sur la station d'épuration de Dreux

3.2.2.3 Station d'épuration de Dreux : renouvellement du plan d'épandage

Le plan d'épandage de la station d'épuration de Dreux arrivant à échéance en 2015, un dossier de renouvellement a été déposé au cours du troisième trimestre 2014 pour instruction auprès des services de l'Etat.

3.2.2.4 Arrêté de rejet de la station d'épuration de Dreux

Suite au dépôt du dossier loi sur l'eau au guichet unique de la Police de l'Eau fin 2013, l'arrêté de rejet de la station d'épuration a été renouvelé en mars 2014. Cet arrêté intègre le suivi de l'ensemble du système d'assainissement constitué par la station d'épuration et l'ensemble des réseaux d'assainissement situés en amont, et l'engagement de l'agglomération de réalisation d'un certain nombre de travaux sur les réseaux d'assainissement pour permettre la maîtrise des déversements au milieu naturel.

3.2.2.5 DSP Ezy sur Eure : avenant de prolongation et renouvellement du contrat

Le contrat de Délégation de Service Public sur la commune d'Ezy-sur-Eure, pour la gestion du service public d'assainissement collectif, signé avec la société VEOLIA arrivait à terme le 30 septembre 2014. La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux a signé un avenant de prolongation du contrat pour une période de 8 mois soit jusqu'au 31 mai 2015 avec le délégataire actuel.
Durant cette période, le service eau et assainissement, aidé par la société PPS collectivités et le bureau d'études CAD'en, a organisé et suivi la consultation portant sur le choix du nouveau délégataire. La parution de l'annonce au BOAMP en octobre 2014, suivie par des réunions de négociations en février 2015, permettra d'arrêter le choix du délégataire en mars 2015 pour une prise d'effet du contrat au 1er juin 2015.

3.2.2.6 Ivry-la-Bataille : travaux de réduction des eaux parasites

Suite au diagnostic des réseaux d'assainissement initié dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public, il a été mis en évidence des quantités importantes d'infiltration d'eaux claires parasites permanentes. Un regard non étanche rue Jules Ferry a été identifié comme source importante de ces désordres. Son remplacement en août 2014, pour un montant de 33 289,90€ HT par la société SOGEA a permis de diminuer le débit en entrée de station de 800 à 400 m^3/j.

3.3 Etudes et travaux

Cette année 2014 a été marquée par la création de la nouvelle agglomération : l'Agglo du Pays de Dreux.

Les projets initialement débutés par les communes ou anciennes communautés de communes ont dû être poursuivis. En 2014, ces projets concernaient principalement Béroul-la-Mulotière, Ezy-sur-Eure, Mézières-en-Drouais, St. Rémy-sur-Avre, St. Sauveur-Marville et Tremblay-les-Villages.

3.3.1 Etude stratégique

La prise en main du parc, composé de réseaux d'assainissement et de stations d'épuration hétérogènes, met en évidence la nécessité d'avoir une vision d'ensemble afin d'être en mesure de trouver et proposer des pistes d'amélioration cohérentes. Pour cela, la réalisation d'une étude dite « stratégique », dont l'objet sera de faire le diagnostic des différents outils, permettra de proposer des stratégies d'optimisation hiérarchisées sur l'ensemble du territoire. Les prémices lancées en 2014, se poursuivront en 2015 par l'élaboration d'un cahier des charges, permettant au service eau et assainissement d'être assisté par un prestataire pour la réalisation de cette étude.
Elle se composera de trois phases principales :

- Le recensement du patrimoine
- Le recensement des zonages et des SDA
- La définition de scénarii d'organisation de l'assainissement collectif à l'échelle des 78 communes

3.3.2 Conventions avec la CCI et la CMA

Le partenariat avec les chambres consulaires pour sensibiliser les artisans et les entreprises susceptibles d'avoir une activité polluante sur le milieu récepteur a continué en 2014 et s'est concrétisé par la signature d'une convention tripartite entre l'Agglo du Pays de Dreux, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerces et d'Industrie le 23 juillet 2014. Dans ce cadre, une action groupée a été ouverte par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour permettre la mise en place d'actions de sensibilisation sur le terrain et le financement d'ouvrage de prétraitement ou de mise en conformité. Ces actions vont être mises en place en 2015.

3.3.3 Maillage assainissement Plateau Sud

Ce maillage a permis de créer un réseau d'eaux usées sur les communes de Boullay-Mivoye, Fonville, Marville-Moutiers-Brûlé, Vigny, Imbermais, La Vovette, Blainville et Charpont.

L'année 2014 a été consacrée au raccordement des particuliers sur cette phase. Les usagers ont reçu le courrier en recommandé les autorisant à se raccorder dans un délai de deux courant septembre 2013. Aussi, la majorité des riverains devrait être raccordée d'ici fin

2015. Au 30 décembre 2014, 275 raccordements sur 924 ont été programmés ou réalisés, dont 140 via le marché de travaux de la Société Publique Locale sur 458 devis réalisés.

3.3.4 Assainissement Bassin Versant du Sud Ouest

L'objet des travaux est de :

- réaliser un réseau de collecte dans les communes Tréon, Aunay-sous-Crécy,
- Crécy-Couvé, Saulnières ;
- raccorder les réseaux de collecte existant sur Aunay-sous-Crécy et Tréon ;
- construire un réseau de transfert pour permettre le raccordement sur le réseau existant de Vernouillet et ainsi acheminer les effluents vers la station d'épuration de Dreux ;
- créer un ouvrage de pompage pour permettre la connexion entre les réseaux d'assainissement des diverses communes concernées.

Caractéristiques du projet :

- 5 postes de pompage sur l'antenne principale de collecte
- 13 postes secondaires
- 13.4 km de réseau de collecte eaux usées en gravitaire
- 11 km de réseau de transfert en refoulement
- 496 branchements

Des fourreaux pour la fibre optique sont également posés par endroit en tranchée commune, dans le cadre d'une convention avec Eure-et-Loir numérique.

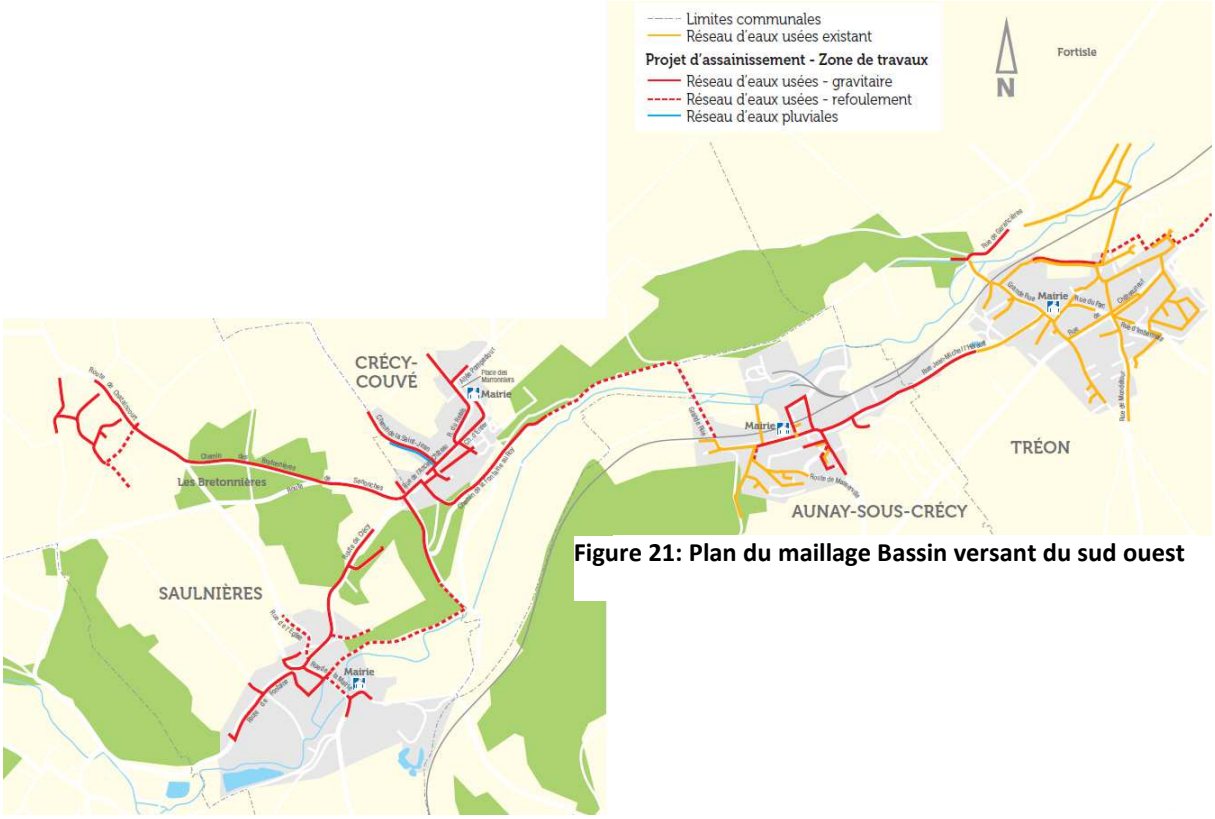

Figure 21: Plan du maillage Bassin versant du sud ouest

L'ordre de service pour le démarrage des travaux du lot n°1 « Canalisations de collecte et de transfert » qui a été attribué au groupement d'entreprises EIFFAGE TP / SARC, a été lancé en mai 2014 pour une durée de 15 mois et celui du lot n°2 « Postes de refoulement et unité de traitement H2S » qui a été attribué au groupement MSE / MARTEAU, il avait été décalé du faite que la consultation ait été relancée pour motif économique au mois d'octobre pour une durée de 9 mois.

Fin 2014, le chantier présentait un avancement de 70 % les réseaux et branchements et les postes de refoulement comptait un avancement de 30%. Les travaux devraient, comme initialement prévu, se terminer courant 2015.

3.3.5 Assainissement de Vert en drouais

Ces travaux consistent à desservir le bourg de Vert-en-Drouais et ses deux hameaux, Le Luat-sur-Vert et Le Plessis-sur-Vert au réseau de Dreux.

Le marché travaux a été attribué le 25 novembre 2013 à l'entreprise SADE pour le lot n°1 « canalisation », au groupement EIFFAGE / HABERT pour le lot n°2 poste de refoulement et au groupement EIFFAGE / COQUART pour le lot n°3 forage dirigé.

Les travaux ont débuté en mai 2014 pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Fin 2014, le chantier présentait un avancement de 95 % sur les réseaux et branchements, 100% des forages ont été réalisés et 1 poste sur 8 a été créé.

En revanche, la mise en place des postes de refoulement devraient se terminer courant 2015.

Rappel des principales caractéristiques du programme de Vert-en-Drouais :

- 9,3 Km de réseau gravitaire
- 4,67 Km de réseau en refoulement
- 464 branchements
- 8 postes de refoulement

Figure 22: Visite de chantier du 25/09/14

3.3.6 Assainissement cœur urbain : rue Hoche

Dreux Agglomération a engagé des travaux d'assainissement sur la rue Hoche, afin de transférer les effluents des communes du Plateau sud (point de raccordement ZAC Porte Sud) et de celles du Bassin Versant du Sud-Ouest vers la station d'épuration de Dreux.

Ainsi, les collecteurs d'eaux usées et d'eaux pluviales sont recalibrés à Dreux, et les canalisations (gravitaires et de refoulement) pour le transfert des effluents collectés sur BVSO et Plateau Sud sont créés à Vernouillet.

Les travaux, qui ont démarré après la phase préparatoire en mai 2014, ont consisté en :

- la reprise des effluents, à partir du réseau gravitaire provenant de la RD 928 depuis Garnay au niveau du rond-point Charles de Gaulle sur la commune de Vernouillet, via un poste et un réseau de refoulement jusqu'au réseau existant situé chemin de Nuisement (Vernouillet) avec un fonçage sous la RN154 ;
- le remplacement en tranchées ouvertes du collecteur existant, depuis la rue de Blainville à Vernouillet jusqu'au passage sous la RN 154 ;
- le passage sous la RN 154 par forage horizontal sur 76 ml ;
- le remplacement en tranchées ouvertes des conduites d'eaux usées existantes par un DN 400 en lieu et place de l'existant et désamiantage du collecteur en place sur 1.636 ml ;
- le remplacement ponctuel et à l'identique en tranchées ouvertes des conduites d'eaux pluviales existantes en DN 800 et le recalibrage en tranchées ouvertes par du DN 800 des conduites d'eau pluviales de diamètre inférieur (rue Hoche) ;
- le renouvellement de 95 branchements.

Ces travaux sont aussi l'occasion de poser des fourreaux pour la fibre optique pour l'ensemble de la rue Hoche, en tranchée commune avec l'assainissement.

Caractéristiques du projet :

- 1 840 ml de réseaux gravitaires eaux usées (DN 400, PRV)
- 440 ml de réseaux gravitaires eaux usées chemin de Blainville (DN 300, PVC)
- 630 ml de réseaux d'eaux pluviales (DN 800, béton)
- 1 010 ml de réseaux de refoulement PEHD diamètre 200 mm
- 1 poste de refoulement 80 m^3/h

Figure 23 : Forage de Hoche

Les travaux ont été effectués par l'entreprise SCAM TP pour le lot 1 « canalisations et poste de refoulement » et par la société FORAGES 21 pour le lot 2 « forages ». Les opérations préalables à la réception ont été menées en juin 2014 pour le lot forages, avec des réserves liées notamment à la remise en état des espaces verts (attente des travaux de canalisations pour le réengazonnement et la plantation).

Les travaux de création de réseau se sont terminés fin 2014, les opérations préalables à la réception auront lieu en début d'année 2015, ainsi que les travaux de finitions, remise à la cote des ouvrages, reprise des bordures endommagées et la réfection de la chaussée.

3.3.7 Assainissement cœur urbain : Hauts et Bas Buissons

Le tracé choisi par l'Agglo du Pays de Dreux pour réaliser le transfert des effluents de la commune de Vert-en-Drouais vers la ville de Dreux, traverse le quartier des Hauts et Bas Buissons. L'Agglo du Pays de Dreux a donc choisi d'associer aux travaux de création du réseau de transfert des effluents de Vert-en-Drouais, les travaux d'extension et de remplacement du réseau de collecte des eaux usées sur ce quartier.

Le projet à donc pour objectifs principaux :

- la mise en place du réseau de transfert des effluents de Vert-en-Drouais vers la ville de Dreux
- l'extension de la collecte sur les secteurs non desservis du quartier des Hauts et Bas Buissons
- le remplacement du réseau de collecte existant, de type ramifié sous pression, rue des Bas-Buissons.

Figure 24: Chantier de Hauts et Bas Buissons

Ainsi, 152 logements sont concernés par la création d'environ 2 km de réseau de collecte et de transfert d'eaux usées ainsi que l'installation de 3 postes de refoulement.

Les travaux ont débutés le 12 mai 2014 avec une fin prévisionnelle en mars 2015.

3.3.8 Assainissement « Points Noirs »

Dreux agglomération a engagé un projet de mise en séparatif et d'extension de la collecte de l'assainissement collectif sur plusieurs secteurs des villes de Dreux et Vernouillet.

Le projet concerne ainsi les secteurs suivants :

- Secteur Verdun : mise en séparatif avec 158 branchements - travaux réalisés en 2013. En 2014, 26 raccordements programmés ou réalisés font l'objet d'une demande d'aide AESN, dont 24 dans le cadre du marché de travaux de la SPL sur 52 devis demandés.
- Secteur Jean Moulin : création de réseau - extension de la zone de collecte - commencement des travaux 2015/2016.
- Secteur Torçay : création de réseau - extension de la zone de collecte et 51 branchements - travaux réalisés en 2013. En 2014, 6 raccordements programmés ou réalisés font l'objet d'une demande d'aide AESN, dont 4 dans le cadre du marché de travaux de la SPL sur 16 devis demandés.
- Secteur de l'avenue Marceau : création de réseau - extension de la zone de collecte - commencement des travaux 2015/2016.
- Secteur Nuisement/Ferry/Delescluze : Mise en séparatif et création de réseau - extension de la zone de collecte - commencement des travaux 2015/2016.
- Secteur Sainte-Eve/Henri IV : mise en séparatif - démarrage des travaux 2015/2016.

Au total, près de 800 logements sont concernés pour la création d'environ 10 km de réseaux d'assainissement.

Pour ce faire, Dreux agglomération a confié une mission de maîtrise d'œuvre à IRH Ingénieur Conseil au Conseil Communautaire du 26 septembre 2011. L'avant-projet a été livré le 27 avril 2012 et le projet pour les secteurs de Verdun et Torçay, le 7 juin 2012. Le projet pour les quatre autres secteurs (Marceau, Nuisement/Delescluze/Ferry, Moulin/Léonie et Sainte Eve) a été présenté le 26 juin 2013.

Les travaux pour les secteurs du quartier de Verdun et des rues de Torçay et Ferdinand Gatineau ont été réalisés en 2013.
Les courriers de mise en service ont été transmis aux administrés concernés en juillet 2014.

Pour les quatre autres secteurs, une consultation en procédure négociée a été lancée par l'Agglo du Pays de Dreux en mai 2014, avec remise des candidatures le 10/06/14. A l'issue de l'analyse, cette consultation a été déclarée sans suite pour motif d'intérêt général.

Une seconde consultation en procédure adaptée avec négociations a été lancée début novembre 2014 avec une remise des offres mi-décembre. L'attribution du marché pour les 4 autres secteurs (Marceau, Moulin/Léonie, Nuisement/Delescluze/Ferry et Sainte Eve) est prévue pour le début de l'année 2015.

3.3.9 Assainissement : commune de Serazereux

Les travaux consistent :

sur le hameau de Bouconville

- Création d'un réseau gravitaire en fonte DN 200 sur environ 1.060 ml
- Pose de 39 regards de façade

- Création d'un poste de refoulement d'une capacité de 5 m^3/h
- Pose d'une canalisation de refoulement depuis le poste de refoulement jusqu'au réseau du bourg de Sérazereux sur un linéaire d'environ 1.130 ml

sur le bourg de Serazereux

- Création d'un réseau gravitaire en fonte DN 200 sur environ 1.950 ml
- Pose de 122 regards de façade
- Création d'un réseau ramifié sous pression sur un linéaire de 80 ml pour la canalisation principale, avec 3 branchements
- Création d'un poste de refoulement pneumatique d'une capacité de 15 m^3/h
- Pose d'une canalisation de refoulement depuis le poste de refoulement jusqu'au réseau du hameau de Minières (vers la STEP de Dreux) sur un linéaire d'environ 3.050 ml, avec forage dirigé sur une vingtaine de mètres sous la RD n°26.

Des fourreaux pour la fibre optique sont également posés par endroit en tranchée commune, dans le cadre d'une convention avec Eure-et-Loir numérique.

Figure 25 : plan général de Serazereux

Le marché de travaux a été notifié par la commune en décembre 2013 ; les travaux ont démarré en mai 2014 et seront achevés au premier semestre 2015 (réfections de voirie incluses). Fin 2014, l'intégralité des collecteurs gravitaires était posée.

3.3.10 Assainissement : commune d'Ezy-sur-Eure

La commune d'Ezy-sur-Eure a choisi CAD'en comme assistant à maîtrise d'ouvrage en 2011 afin notamment d'établir et de suivre un programme de réhabilitation et d'extension du réseau d'assainissement collectif existant. Ce programme, d'un montant estimé à 4 M€ HT, a été défini et planifié sur plusieurs années avec globalement :

- plusieurs tranches d'extension avec travaux en domaine public et en domaine privé (300 branchements concernés environ, quartier Edmond Signoret TF1+TC1, route de Dreux TF2+TC2, secteurs Fontaine/Gambetta/Beauregard/les Trillots/la Digue TC3/TC4)
- des opérations visant à diminuer les apports d'eaux claires parasites au réseau existant (réhabilitation ponctuelle du collecteur principal après investigations en nappe haute, visites parcellaires pour les mauvais raccordements (TC6)
- le déplacement du poste de refoulement principal actuel (TC5)
- la mise en place d'un point de mesures permanent
- si nécessaire, la mise à jour du zonage d'assainissement, la réalisation d'études complémentaires (étude d'impacts, dossier « cas par cas »)

Le maître d'œuvre de ces opérations, SOGETI Ingénierie, a été choisi par la commune en décembre 2013.

Les études ont commencé, sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglo du Pays de Dreux, début 2014.

Une réunion publique s'est tenue le 23/05/2014 avec les riverains du quartier Edmond Signoret pour expliquer et faciliter la réalisation des visites parcellaires nécessaires à l'étude de l'extension du réseau d'eaux usées dans ce secteur (TF1 + TC1). Un avant-projet a été présenté le 25/09/2014, concernant la création de près d'1 km de réseaux et de 80 branchements environ.

Les marchés de levés topographiques et d'études géotechniques ont été respectivement notifiés à Techniques topo et ECR environnement le 03/12/14. Les résultats sont attendus pour début 2015 et permettront au maître d'œuvre d'affiner son étude. Le rapport de projet devrait être présenté courant 2015, permettant ainsi de lancer la consultation pour les travaux.

En parallèle, des tests à la fumée ont été réalisés et des visites parcellaires sont prévues en 2015 sur les habitations pour lesquelles des anomalies de branchement ont été décelées.

Le bureau d'études SOGETI étudie également la mise en place d'un point de mesures permanent et les possibilités de déplacement du poste de refoulement principal.

Une inspection télévisuelle du collecteur principal (rues Frédéric Passy et Aristide Briand) est prévue vers février/mars 2015, en période de nappe haute, pour identifier les apports d'ECPP.

3.3.11 Extension du réseau de collecte des eaux usées du hameau de Marsauceux à Mézières en Drouais

Initialement conclu avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Eure (SIAV'EURE), le marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur Marsauceux est aujourd'hui conduit sous la maîtrise d'ouvrage de l'Agglo du Pays de Dreux.

Descriptif des chantiers :

Un réseau d'assainissement va être créé sur deux zones distinctes de Mézières en Drouais :

- Rue de l'Avenir et Rue de la Haie Bergère (avec raccordement sur le réseau existant Rue de Bécheret)
- Autour du centre de Marcauseux: Grand' Rue, Impasse du Pressoir, Rue de la Badonnerie, Rue du Clos aux Prêtres, Impasse de la Badonnerie, Rue du Hez, Rue de Naufre, Rue des Gas, Rue de la Libération (avec raccordement sur le réseau existant Rue de Mérangles)

Figure 26 : plan général des travaux de Mézières-en-Drouais

Au global, l'extension du réseau d'assainissement représente un linéaire d'environ 2,4 km de canalisations d'eaux usées à créer dont 150 m de linéaire de refoulement, 1 poste de refoulement (situé place de la Saint Vigneron), pour environ 140 boites de branchements.

La période de préparation des travaux a débuté le 24 novembre 2014, une réunion publique a eu lieu le 13 janvier 2015 et a permis de présenter les phases chantiers au riverains.

Les travaux vont commencer le 12 janvier 2015 pour une durée prévisionnelle de 4 mois.

3.3.12 Extension du réseau de collecte des eaux usées de Bérou-la-Mulotière

Un projet d'extension du réseau collectif de la rue de Nuisement et de la rue des Varennes était porté par la commune et repris au 1er janvier 2014 par l'Agglo du Pays de Dreux. Il consiste à créer 1370 ml de collecteur principal, 59 raccordements et 1 poste de refoulement. Les études complémentaires topographiques et géotechniques ont été lancées en octobre-novembre 2014. L'avant projet a été réalisé en décembre dans sa 1ère version. La version définitive sera livrée pour début 2015 en intégrant les contraintes géotechniques. Les travaux auront lieu en 2015-2016.

Figure 27 : plan général des travaux de Bérou-la-Mulotière

3.3.13 Extension du réseau de collecte de Saint Rémy-sur-Avre

L'extension, la mise en séparatif et la réhabilitation du réseau de collecte concernent plusieurs rues de la commune. Une campagne d'enquêtes parcellaires par le bureau d'études VERDI Ingénierie Centre Ouest a été réalisée en fin d'année 2014 dans les rues Pasteur (et impasse Jules Ferry) et Albert Schweitzer, faisant l'objet d'un projet de mise en séparatif. Des levés topographiques complémentaires ont également eu lieu en fin d'année. L'avant projet est attendu en début d'année 2015 pour une réalisation des travaux courant d'année 2015.

Le programme prévisionnel des travaux rue pasteur et rue Schweitzer est le suivant :
- Rue Pasteur : Création Réseau Eau Usées (240 ml) + reprise d'environ 20 branchements
- Divers rues Pasteur et Schweitzer : travaux de mise en séparatif EU/EP, Déconnection EP, Reprise EU sur domaine public...

Le programme de réhabilitation de la Rue du Général de Gaulle va être relancé en parallèle des études et travaux de la rue Pasteur.

3.3.14 Extension du réseau de collecte du hameau de la Bigeonnette à Saint Sauveur-Marville

Ce programme de travaux consiste en la création d'un réseau d'eaux usées dans le hameau de la Bigeonnette (commune de Saint Sauveur-Marville) avec la création de 2 postes de refoulement acheminant les effluents jusqu'au réseau existant de Châteauneuf-en-Thymerais et pour traiter ceux-ci à la station d'épuration de Chêne-Chenu.

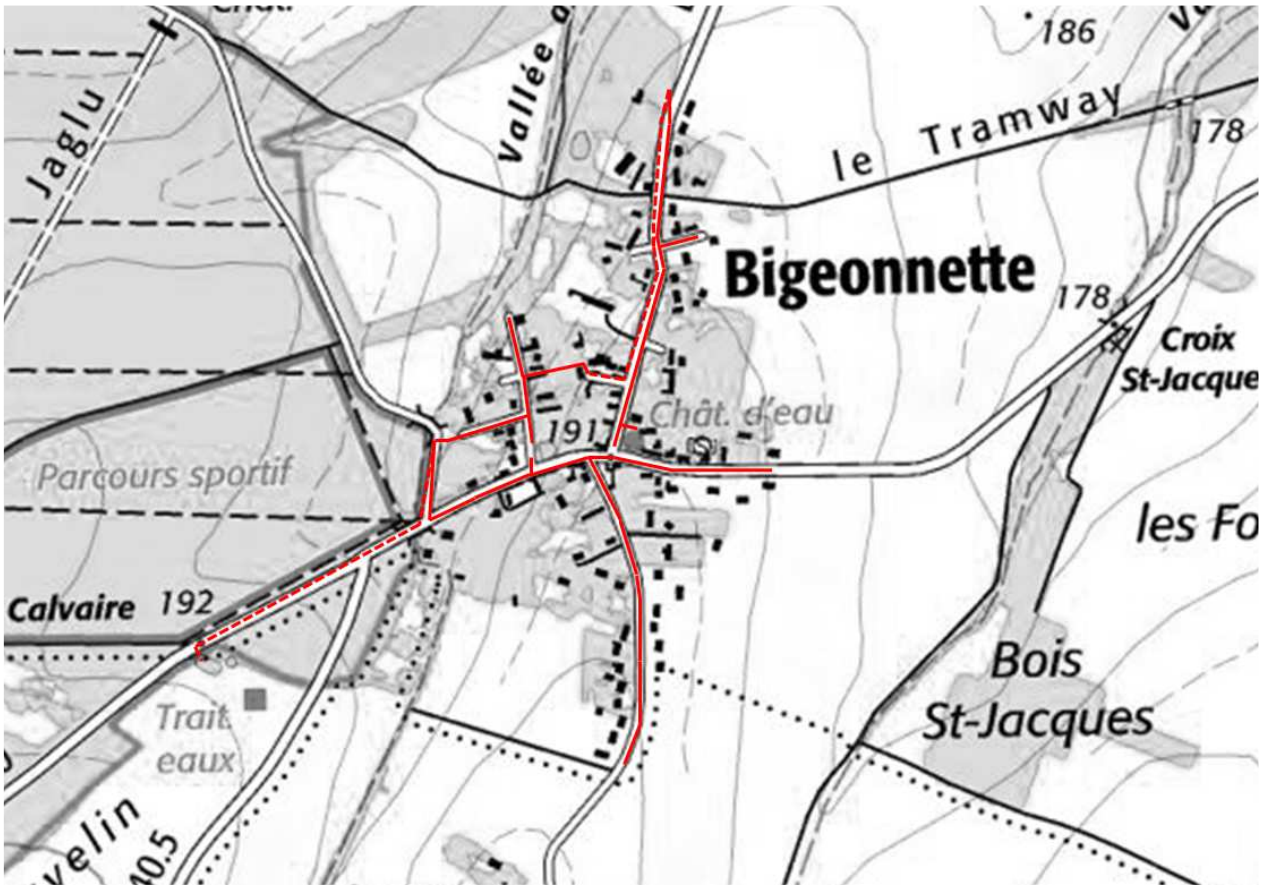

Figure 28 : plan général des travaux de Bigeonnette à St. Sauveur-Marville

Ce nouveau réseau d'assainissement représente un linéaire d'environ 3,7 km de canalisations d'eaux usées à créer, dont 2,8 km de réseau à écoulement gravitaire, 2 postes de refoulement et 900 mètres de refoulement, pour environ 104 d'habitations desservies.
Le marché de travaux a été attribué par la commune fin 2013 à l'entreprise Maisieres TP Colas. Le démarrage de la phase préparatoire des travaux a eu lieu le 21 février. Une réunion publique de lancement des travaux s'est tenue le 25 juin 2014.
Le chantier a débuté le 30 juin 2014 et s'est achevé en décembre 2014. Les opérations préalables à la réception et les éventuelles réinterventions de l'entreprise auront lieu début 2015.

3.3.15 Extension du réseau de collecte d'Ecublé commune associée de Tremblay-les-Villages

La commune associée d'Ecublé de Tremblay-les-Villages a fait l'objet de travaux d'extension du réseau de collecte des eaux usées à partir du 19 mai par l'entreprise Bernasconi et se sont achevés en octobre 2014. L'opération a permis de desservir 56 habitations. Ce réseau de 1100 ml est raccordé, par une canalisation de transport de 800ml de refoulement, au réseau intercommunal au niveau du hameau de Bilheux (commune de Tremblay-les-Villages). Par ce réseau, les effluents collectés d'Ecublé sont acheminés jusqu'à la lagune de Chêne-Chenu (également commune associée de Tremblay-les-Villages) pour y être traités.
La mise en service du réseau est prévue au 1er semestre 2015.

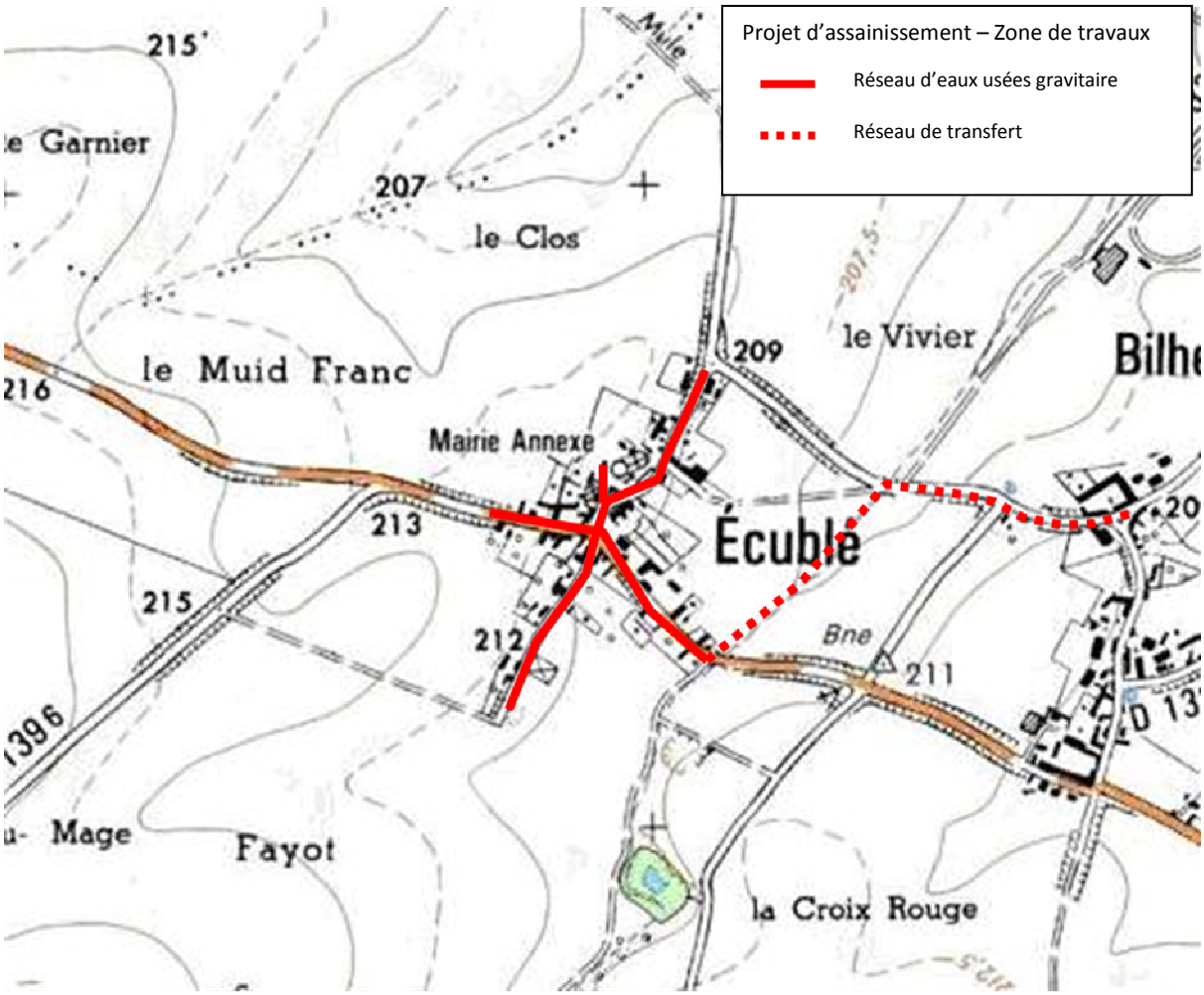

Figure 29 : plan général des travaux d'Ecublé à Tremblay-les-Villages

3.3.16 Schéma Directeur d'Assainissement

Dans le but d'optimiser le fonctionnement de ses réseaux et de limiter les risques d'inondation (de débordements), Dreux agglomération a missionné le 11 juillet 2011, le bureau d'études SAFEGE pour la mise à jour du Schéma Directeur d'assainissement de Dreux agglomération sur les communes « du cœur urbanisé » à partir du mois de septembre 2011 : Dreux, Vernouillet, Luray, Sainte-Gemme-Moronval et Garnay ainsi que des communes rurales dotées d'un assainissement collectif (Villemeux-sur-Eure, Tréon, Boullay-Thierry et Aunay sous Crécy).

A noter que cette étude a également été l'opportunité de réaliser le relevé topographique intégral de tous les équipements et réseaux d'assainissement ainsi que l'intégration des données de vétusté et de fonctionnement au sein du Système d'Information Géographique (SIG). De plus, un zonage d'eaux pluviales est prévu pour les 19 communes de l'agglomération.

Les levés topographiques réalisés par Hydracos ont démarré dès le mois de septembre 2011 avec une réception définitive des résultats et des plans en 2014.

Le premier diagnostic d'assainissement avec les enquêtes et les visites de terrains ont débuté en fin d'année 2011. 57 km de réseaux ont été inspectés par tests à la fumée et 300 habitations ont fait l'objet d'enquêtes parcellaires avec tests au colorant.

De plus, le bureau d'études a élaboré depuis le mois de septembre 2011 le dossier réglementaire de renouvellement de l'arrêté préfectoral de la station d'épuration de Dreux. Ce dossier a été présenté à la Police de l'Eau dans le courant du 1er semestre 2013. Le passage en CODERST a eu lieu en 2014 avec signature de l'arrêté (système de collecte et organe épuratoire).

En 2012, une modélisation des réseaux d'assainissement a été réalisée, le résultat final a été présenté courant 2013. Par ailleurs, dans le cadre du dossier loi sur l'eau, des mesures sur le milieu naturel ont été effectuées. Un cahier des charges pour l'acquisition future d'un logiciel de modélisation a été remis par le bureau d'études SAFEGE en 2014.

3.3.16.1 Zonage pluvial

Un programme de travaux destinés à lutter contre les inondations pluviales et réduire les débordements des réseaux d'eaux usées a été présenté en 2013 dans le cadre du SDA. Quelques éléments liés aux possibles subventions de l'AESN sur le programme hiérarchisé de travaux issu du SDA ont été précisés en 2014. Les conclusions du zonage pluvial devraient être présentées aux élus concernés courant 2015.

3.3.16.2 Procès verbaux de transfert d'ouvrages

L'inventaire du patrimoine des communes de Dreux agglomération a été effectué dans le cadre du SDA. Les réseaux EU, EP et les différents ouvrages (bassins, déversoirs d'orage, postes de refoulement, déshuileurs, …) ont été répertoriés afin de connaître le maître d'ouvrage compétent au moment de leur réalisation (commune avant 2003, agglomération ensuite). Un procès-verbal de transfert de ces ouvrages a été rédigé en 2013 pour la ville de Dreux ; les procès-verbaux pour les autres communes disposant d'ouvrages ont été signés en 2014.

3.3.17 Etude globale parcellaire des raccordements privés

Suite à ses programmes de travaux d'assainissement collectif, l'Agglo du Pays de Dreux a souhaité faire bénéficier aux propriétaires des aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour les raccordements privés aux nouveaux réseaux collectifs d'assainissement. Pour cela elle a délégué la gestion de ces travaux à la Société Publique Locale (SPL) Aménagement Construction. Ces aides ne peuvent être obtenues que pour des opérations groupées. Aussi, la réalisation d'une étude globale parcellaire est un pré requis pour l'instruction des dossiers d'aides.
Depuis la création de l'Agglo du Pays de Dreux au 1er janvier 2014, l'agglomération porte la compétence sur l'ensemble du périmètre. Ainsi, une nouvelle étude doit avoir lieu sur les travaux d'assainissement prochainement mis en service sur les communes des anciennes communautés de communes : Serazereux, le hameau de la Bigeonnette à Saint-Sauveur-Marville, le hameau de Marsauceux à Mézières-en-Drouais et Ecublé commune associée de Tremblay-les-Villages. Cette étude porte ainsi sur 461 branchements estimés.

En 2014, la rédaction du dossier de consultation a eu lieu pour une consultation du 12 au 30 janvier 2015 et une attribution en février 2015. En parallèle, un nouveau contrat de concession avec la SPL pour ces secteurs a été initié en 2014. La délibération est prévue au Conseil Communautaire du 26 janvier 2015 pour la signature de la convention.

3.3.18 Etude diagnostique du bassin versant de la Blaise

L'étude, intégrée aux actions du contrat global Blaise aval de 2010-2012, menée par le groupement Hydratec et Asconit a établi un état des lieux du territoire et a identifié un programme d'actions validé au 1er semestre 2014. Cette étude permettra de rédiger un contrat global Blaise sur le Xème programme de l'Agence de l'Eau.

3.3.19 Travaux

3.3.19.1 Marchés à bons de commande

Plusieurs marchés à bons de commande ont été renouvelés :

Le marché à bons de commande travaux a été attribué au groupement d'entreprise Le Corre BTP - SARC : CAO du 15-12-2014.
Le marché à bons de commande essais et contrôles attribué à l'entreprise ASUR en octobre 2013 sera renouvelé en 2015.

3.3.19.2 Travaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Les travaux ci-dessous présentent les différents travaux d'assainissement réalisés en 2014 sur l'ensemble des communes disposant d'un réseau d'assainissement collectif.

		RESEAU longueur en ml			BOITES DE BRANCHEMENT nombre		FONTES DE VOIRIES nombre	
Rues	**Communes**	**EU gravitaire**	**EU refoulement**	**EP**	**EU**	**EP**	**EU**	**EP**
ORANGERIE imp de	Abondant	50			1			
REPUBLIQUE 7 rue de la	Abondant				1			
CAMP (rue du) au niveau du n°2 (tampon enterré)	Brezolles						2	
ARTS ruelle des n°1	Charpont				1			
PARIS (route de n°9 bis)	Cherisy				1			
GARENNE imp de la n°5	Cherisy				1			
MOULIN rue du n° 8	Cherisy				1			
FORT rue des	Cherisy				1			
CHARLES DE GAULLE n° 60 bis rue	Cherisy				1			
ROUGEMONTS 8 bis rue des n°1	Cherisy				1			
LIBERATION 1 bis rue de la	Cherisy				1			
ROUGEMONTS 8 bis rue des n°2	Cherisy				1			
ROUGEMONTS 8 rue des	Cherisy				1			
CHARLES DE GAULLE (rue) mise à niveau	Cherisy						3	2
MAURICE LEGRAND	Dreux	120		50				
LECLERC Av du : avaloir EP	Dreux							1
PLACE DU MUSEE réhausse tampon	Dreux						16	
VIEUX PRE (rue du) réhausse tampons	Dreux						2	
GEORGES BAUNIEE rue	Dreux							1
CLAUDE MONET	Dreux				9			1
TANNEURS rue aux tampons	Dreux						12	3
BOURG (rue du) n°19 : EP	Guainville					1		
ENCLOS 11 rue de l'	Guainville				3			
MARCEL CACHIN rue	Luray				2		7	2
LEO LAGRANGE rue	Luray				1		3	4
PRESSOIR rue du	Luray				1		18	11
MESNIL rue du n°7	Mézières en Drouais				1			
GLEFFIEN rue du n°5	OULINS				1			
GENERAL LECLERC 26 Av	St Remy sur Avre				1			
GARE (rue de la) : tampon	St Remy sur Avre						1	
BOUVIERS 17 chemin des (Neuville la Marre)	Tremblay les villages				1			
PRESSOIR imp du n° 1	Tremblay les villages				1			
TAUGOURDEAU 35 rue du Docteur	Tremblay les villages				1			
PRESSOIR n°1 Imp du (grange)	Tremblay les villages				1			
libération rue de la n°22 bis	Tremblay les villages				1			
Pressoir Impasse du	Tremblay les villages				1			
Pressoir impasse du n°1 bis	Tremblay les villages				1			
Ecublé	Tremblay les villages	1100	900		56		28	
TAMPONS carrefour D928	Tréon						2	
MARC CHAPPEY	Vernouillet			16				
PIERRE JOSEPH	Vernouillet				8			
CHARLES PEGUY TAMPONS	Vernouillet						5	4
GABRIEL FAURE TAMPONS	Vernouillet						3	3
DANIEL CASANOVA Tampons	Vernouillet						6	5
Saint Exupéry (rue) n°70	Vernouillet				4			1
PRES imp des	Villemeux sur Eure	12			1			
MARNIERES rue des n°18	Villemeux sur Eure				1			
TOTAL		**1282**	**900**	**66**	**108**	**1**	**108**	**38**

Figure 30 : Travaux d'assainissement réalisés en 2014

Environ 1,3 Km de réseau d'eaux usées gravitaire (2,7 en 2013) et 900 ml de refoulement ont été créés sur 14 communes avec 106 branchements d'eaux usées (292 en 2013). Ceci s'explique notamment par la réception des travaux d'Ecublé à Tremblay-les-Villages, hors marché à bon de commande. 1 branchement à Guainville et 66 mètres de réseau d'eaux pluviales sur Dreux et Vernouillet ont été créés. 146 fontes de voiries ont été mises en place.

3.3.19.3 Inspections télévisées

En 2014, 5,6 Km de réseaux EU, EP ou UN ont été inspectés (4 Km en 2013). Les ITV sont réalisés selon différents objectifs : 51% des ITV sont réalisés dans le cadre de la réception de travaux, 31 %, dans la vérification avant travaux, 19% pour le diagnostic.

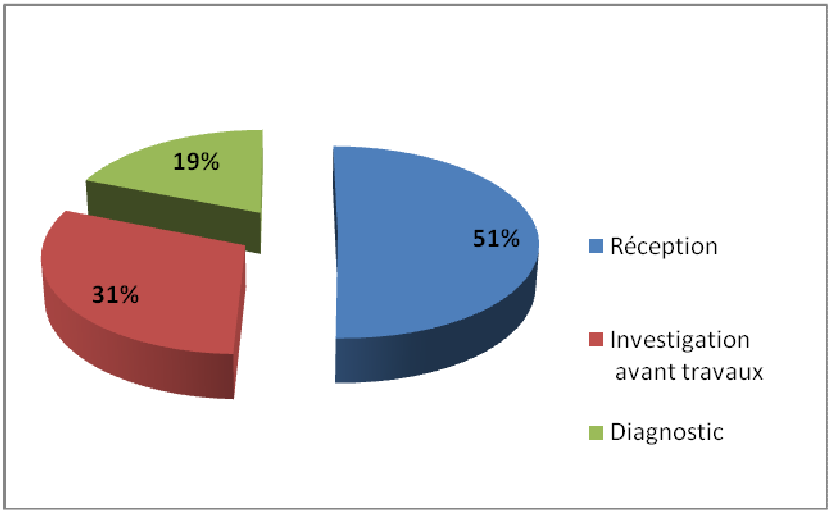

Figure 31 : objectifs des inspections télévisées

Le détail des ITV réalisées en 2014 est présenté dans le tableau suivant :

Chantier	Ville	ML ITV	Type d'ITV
ORANGERIE IMP DE L'	Abondant	39	Réception
FRANCOIS ARAGO (rue)	Dreux	161	Diagnostic
JUILLET/MURGET BARDIN	Dreux	1560	Investigation avant travaux
TANNEURS rue aux	Dreux	851	Diagnostic
ST THIBAULT/BOIS SABOT	Dreux	50	Diagnostic
PATATERIE ITV 2 réseaux 1200 mm	Dreux	150	Investigation avant travaux
MARVILLE ST SAUVEUR	Marville St Sauveur	2574	Réception
MARC CHAPPEY	Vernouillet	20	Réception
PIERRE JOSEPH	Vernouillet	198	Réception
TOTAL		5603	

Figure 32 : ITV réalisées en 2014

3.4 Instructions

Le Service Eau Assainissement (SEA) est consulté pour rendre un avis en matière de gestion des eaux usées et des eaux pluviales pour les autorisations d'urbanisme.

Les informations liées à la présence de réseaux publics à proximité de travaux, ou la programmation de travaux de création de branchements à la demande des usagers, sont gérés différemment selon le secteur d'intervention :

- par une Délégation de Service Public (DSP) de l'assainissement collectif depuis fin 2012 sur les 19 communes qui formaient l'ancien périmètre de Dreux agglomération (le bilan 2014 de ces communes sera donc présenté dans le rapport d'activités du délégataire) ;
- par une DSP spécifique sur les communes d'Ivry-la Bataille et d'Ezy-sur-Eure (le bilan 2014 de ces communes sera donc présenté dans le rapport d'activités des délégataires) ;
- par le SEA, en régie, sur les communes ayant transféré leur gestion des eaux usées en entrant à l'Agglo du Pays de Dreux le 01/01/14 (le bilan est présenté ci-dessous).

Cette même répartition de gestion s'opère pour les contrôles d'assainissement collectif, sauf pour Ezy-sur-Eure dont les contrôles sont gérés en régie par le SEA car n'entrant pas dans les missions de la DSP.

3.4.1 Volet assainissement des autorisations d'urbanisme

La consultation du service par les mairies chargées d'instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme permet de définir les modalités de raccordement de futures constructions à un réseau public d'eaux usées et fixer les modalités de gestion des eaux pluviales.

Pour 2014, **507 dossiers d'urbanisme** en secteur d'assainissement collectif (356 en 2013) ont été traités par le SEA :

- **97 Certificats d'Urbanisme** (66 en 2013) et **93 Déclarations Préalables** (39 en 2013)

Ce type de dossier concerne principalement des terrains nus pouvant être issus d'une division de terrain. Dans le cadre de division de terrain, le SEA réalise alors un contrôle des installations d'assainissement de la parcelle conservée en l'état sur laquelle une construction existe déjà. Cette démarche permet de corriger d'éventuelles anomalies de gestion et de détecter tout problème de servitude engendré par le passage de canalisations existantes sur le terrain nu issu de la division. Elle permet également d'indiquer les modalités de gestion des eaux usées et des eaux pluviales qui seront à reporter dans le dossier de demande de permis de construire.

Les Déclarations Préalables peuvent également correspondre à des travaux sur constructions existantes ne nécessitant pas de permis de construire.

- **7 Permis d'Aménager** (11 en 2013)

Ce type de dossier concerne des aménagements d'envergure plus ou moins importante, avec création de voie commune. Le SEA peut alors informer l'aménageur des dispositions à suivre pour que les réseaux réalisés et leur branchement sur un réseau public soient conformes aux règles de l'art et aux conditions de rétrocession dans le domaine public. Depuis 2010, le SEA fournit ainsi un « Cahier de prescriptions techniques destinées aux opérations d'urbanisme d'envergure » à l'appui de son avis sur les permis d'aménager. Ce cahier comprend des préconisations relatives aux matériaux et fournitures, au déroulement des travaux (tranchées, types et conditions de raccordement selon la longueur de branchement à créer…), aux caractéristiques du raccordement (raccordement sur regard, par piquage sur canalisation…).

297 Permis de Construire et 13 Permis de Démolir (229 permis de construire et 11 permis de démolir en 2013)

Au stade du permis de construire, les modalités définitives de raccordement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales sont arrêtées.

Par ailleurs, la consultation du service lors de permis de démolir permet de prévenir d'éventuels dégâts sur les branchements publics ou sur des réseaux publics qui passeraient en servitude sur des terrains privés.

A chaque étape de son projet de construction ou viabilisation de terrain, le pétitionnaire est donc informé des modalités techniques à prendre en compte et des incidences financières qui en découlent.

Le nombre de dossiers instruits a fortement augmenté en 2014 ; cela s'explique tout d'abord par l'agrandissement du territoire intercommunal avec le passage de 19 à 78 communes. 16 communes desservies par l'assainissement collectif ont transféré la gestion de leurs eaux usées au 01/01/14 à l'Agglo du Pays de Dreux.

L'augmentation de dossiers se justifie aussi en partie par la mise en service du maillage d'assainissement collectif du Plateau Sud de l'agglomération qui a rendu raccordables de nouvelles communes (Charpont, Le Boullay-Mivoye, Le Boullay-Thierry, Marville-Moutiers-Brûlé, Villemeux-sur-Eure) et par le début des travaux du maillage de Vert-en-Drouais, du bassin versant du Sud Ouest pour les communes d'Aunay-sous-crécy, Crécy-Couvé, Saulnières et Tréon, dont tout ou partie du territoire était auparavant géré en assainissement non collectif.

En application du Code de la Santé Publique (article L 1331-7), une **Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)** est due pour tout nouveau déversement d'eaux usées dans le réseau public.

Le montant de la PFAC et ses modalités de calcul sont fixés par délibération, en tenant compte du fait que la PFAC doit s'élever au maximum à 80 % du coût de fourniture et pose d'une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC) règlementaire, diminué, le cas échéant, du montant de travaux dû pour la réalisation de la partie publique du branchement au réseau d'eaux usées.

Elle ne s'applique pas seulement aux constructions neuves encadrées par une autorisation d'urbanisme mais également aux constructions existantes n'ayant jamais été raccordées ou faisant l'objet de réaménagement dès lors que celui-ci génère des eaux usées supplémentaires.

Les montants de la PFAC ont été délibérés dans chaque structure concernée en 2013 (Dreux agglomération pour son périmètre et chaque commune qui allait entrer dans la communauté d'agglomération au 01/01/14), fixant un tarif pour l'année 2014 et adoptant le principe d'actualisation du tarif au 1er janvier de chaque année.
Le tableau ci-dessous récapitule ainsi l'ensemble des montants de PFAC qui s'appliquaient en 2014 sur les communes dont la gestion des eaux usées est assurée par le SEA.

Collectivité	**Taux de base « EU domestiques » (€ nets)**	**Taux de base « EU assimilées domestiques » (€ nets)**	**Taux de base « EU assimilées domestiques » cas d'un camping (€ nets)**	**Taux de base « EU autres que domestiques » (€ nets)**
Ancien territoire de Dreux agglomération	1 088,45	1 088,45	362,82	1 088,45
ABONDANT	Bât. existant 1 100 Bât. neuf 2 200	Bât. existant 1 100 Bât. neuf 2 200	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que « EU assimilées domestiques »)	Bât. existant 1 100 Bât. neuf 2 200
ARDELLES	8 000	8 000	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que « EU assimilées domestiques »)	8 000
BEROU-LA-MULOTIERE	Logement existant 780 Logement neuf 780			
BREZOLLES	1 088,45	1 088,45	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que « EU assimilées domestiques »)	1 088,45
CHATEAUNEUF EN THYMERAIS	Pas de délibération pour PFAC			
CHERISY	Maison existante 1 250 Maison neuve 2 500	1 250	416,67	1 250
EZY-SUR-EURE	1 550 (775 pour création d'une unité de logement supplémentaire dans construction existante)	1 550	516,67	1 550

Collectivité	Taux de base « EU domestiques » (€ nets)	Taux de base « EU assimilées domestiques » (€ nets)	Taux de base « EU assimilées domestiques » cas d'un camping (€ nets)	Taux de base « EU autres que domestiques » (€ nets)
GUAINVILLE	3 000	3 000	1 000	3 000
IVRY LA BATAILLE	Logement existant 1 500 Logement neuf 1 000			
MEZIERES EN DROUAIS	Pas de délibération pour PFAC, mais remboursement forfaitaire du coût de raccordement applicable pour les constructions existantes à 1050 € HT non actualisable			
MONTREUIL	2 000	2 000	666,66	2 000
OULINS	2 220	2 220	740	2 220
SAINT-REMY-SUR-AVRE	550	550	183,33	550
SAINT SAUVEUR MARVILLE	1 088,45	1 088,45	362,82	1 088,45
THIMERT-GATELLES	3 000	3 000	Pas de taux de base spécifique (même taux de base que « EU assimilées domestiques »)	3 000
TREMBLAY LES VILLAGES	Pas de délibération pour PFAC, mais remboursement forfaitaire du coût de raccordement applicable pour Ecublé (délibération spécifique) à 2300 € HT non actualisable			

Figure 33 : Montants 2014 de la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
(EU = Eaux Usées)

3.4.2 Demandes de renseignements sur l'existence d'ouvrages

Afin d'élaborer un projet, les bureaux d'études se renseignent sur l'existence d'ouvrages d'assainissement sur un périmètre bien défini en utilisant un formulaire prévu à cet effet ; il s'agit de la « demande de travaux » (DT).

Dans le cadre de réalisation de travaux, les entreprises ou toute personne autorisée à intervenir sous domaine public demandent des renseignements sur le positionnement des réseaux publics afin de déterminer les conditions de leur intervention et éviter ainsi d'endommager des ouvrages existants au droit des travaux ; il s'agit de la « Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux » (DICT).

Depuis le 16 décembre 2012, les demandes pour ce type de renseignements se font directement auprès du délégataire de la Lyonnaise des Eaux pour l'ancien périmètre de Dreux agglomération. Pour Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille, en DSP, les demandes se font auprès du délégataire.
Les résultats 2014 de l'instruction de ces demandes seront donc présentés dans les rapports d'activités des délégataires.

Pour les autres communes ayant transféré la gestion (hors DSP), les demandes sont gérées en régie.

Ainsi **349** demandes ont été traitées en 2014 sur les communes transférées.

3.4.3 Demandes de raccordement

Conformément à l'article L 1331-1 du Code de la Santé Publique, le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques et établis sous la voie publique à laquelle ces immeubles ont accès soit directement, soit par l'intermédiaire de voies privées ou de servitudes de passage, est obligatoire dans le délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau public de collecte.

Depuis le 16 décembre 2012, sur l'ancien périmètre de Dreux agglomération, c'est le délégataire de l'Agglo du Pays de Dreux, Lyonnaise des Eaux, qui gère les demandes de raccordement des usagers en déterminant les possibilités de création d'un branchement au réseau d'eaux usées sous domaine public, et en programmant les travaux correspondants.
Pour Ezy-sur-Eure et Ivry-la-Bataille, en DSP, les demandes se font auprès du délégataire.

Des demandes de raccordement peuvent être faites dans le cadre de :

- Desserte de constructions neuves
- Mise en conformité de constructions existantes n'ayant jamais été raccordées
- Modification d'une construction existante (changement d'affectation, augmentation d'unités d'habitation…) entraînant de nouvelles modalités de raccordement
- Création d'un branchement provisoire pour la durée d'un chantier
- Viabilisation de futurs lots à bâtir issus d'un certificat d'urbanisme ou d'une déclaration préalable.

Les résultats 2014 de l'instruction de ces demandes seront donc présentés dans les rapports d'activités des délégataires.

Durant l'année 2014, **63 demandes de raccordement ont été opérés en régie (58 branchements créés)** pour les nouvelles communes qui ont transféré la gestion des eaux usées de leur territoire communal à l'Agglo du Pays de Dreux (hors DSP).

Dans les zones d'extension de réseau d'eaux usées, tout raccordement étant obligatoire, l'Agglo du Pays de Dreux ne demande plus aux riverains de renvoyer une demande de raccordement mais directement une demande de contrôle après les travaux qui doivent intervenir sur domaine privé dans les deux ans qui suivent la réception des réseaux et branchements sous domaine public.

3.4.4 Contrôles des installations d'assainissement privées d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales

Les contrôles des installations d'assainissement privées d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales sont assurés comme suit :

- Par une Délégation de Service Public pour les 19 communes qui formaient auparavant Dreux agglomération, ainsi que la commune d'Ivry-la-Bataille. Les résultats 2014 de l'instruction de ces contrôles seront donc présentés dans le rapport d'activité du délégataire.
- Pour les communes entrées dans l'agglomération au 01/01/14 qui ont transféré la gestion des eaux usées à l'agglomération, incluant Ezy-sur-Eure (DSP), c'est le service qui effectue en régie ces contrôles.

D'une manière générale, des contrôles de conformité de la gestion de l'assainissement sont opérés principalement dans le cadre :

- De la mutation de biens et droits immobiliers
- D'un nouveau raccordement pour une construction neuve ou existante.

Le déroulement des contrôles d'assainissement comprend une vérification complète de la destination des eaux usées mais aussi des eaux pluviales.
Cette vérification de la destination et du bon écoulement des eaux est réalisée à l'aide d'un colorant déversé dans chaque point d'eau du bâtiment qui fait l'objet du contrôle et un inventaire des installations est consigné au sein d'un rapport adressé au propriétaire.

Durant l'année 2014, **172 contrôles en secteur d'assainissement collectif ont donc été opérés par le service.**

Les demandes de contrôles lors de mutation représentent le volume principal des dossiers traités par le service. Celles-ci émanent directement des propriétaires ou de leur mandataire (notaires, géomètres ou agences immobilières).

Le graphique ci-dessous présente le nombre de contrôles effectués par commune (aucun contrôle sur la commune de Serazereux qui n'était pas encore gérée en assainissement collectif en 2014 et aucun contrôle n'a été recensé sur la commune de Bérou-la-Mulotière) :

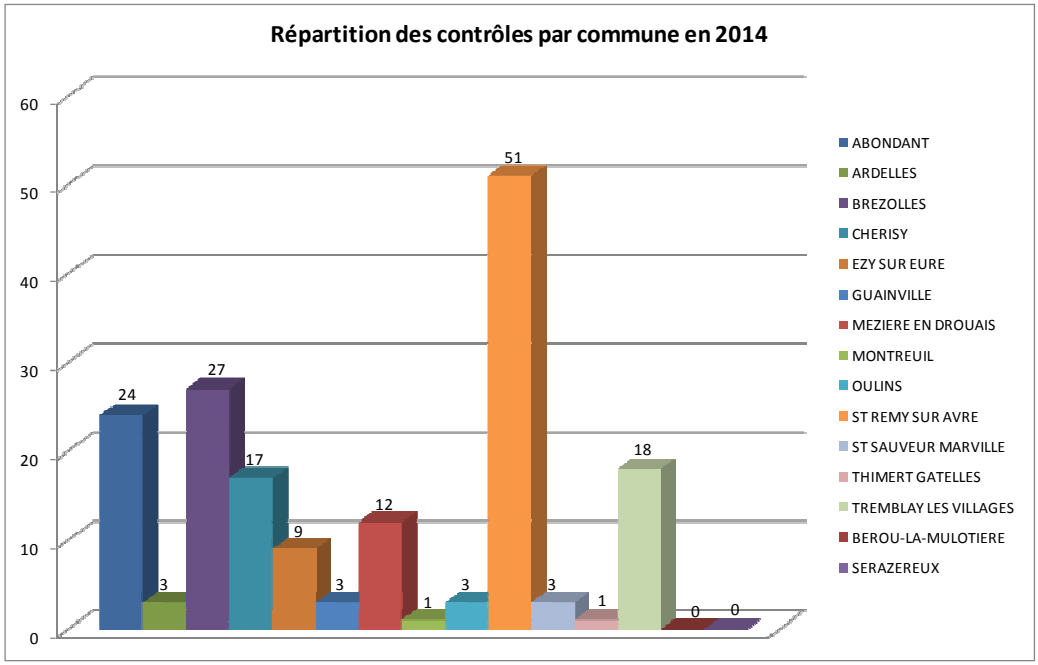

Figure 34: Répartition des contrôles par commune en 2014

Les contrôles complets eaux usées / eaux pluviales permettent d'aboutir à des diagnostics :

- **conformes** : l'ensemble des eaux usées est bien raccordé au réseau public et les eaux pluviales gérées séparément (le rejet commun des eaux usées et des eaux pluviales n'est autorisé que dans le cas de réseau unitaire sous domaine public) ;
- **non conformes :** les anomalies sont recensées et le propriétaire est invité à réaliser les travaux de mise en conformité sous un délai de 6 mois.

Les résultats de contrôles sur l'ensemble de l'année 2014 sont présentés ci-dessous, faisant apparaître les pourcentages de propriétés conformes ou non conformes en comptabilisant toutes les visites de contrôle :

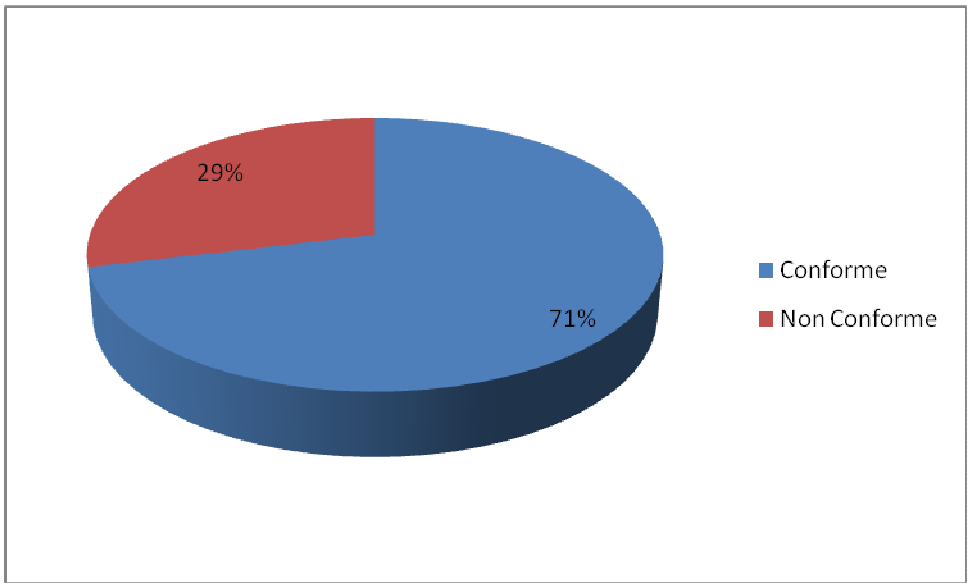

Figure 35 : Résultat des contrôles d'assainissement collectif en 2014

Le déroulement des contrôles de conformité sur une année complète permet de faire un bilan des mises en conformité réalisées à l'issue du contrôle initial.

Les anomalies les plus couramment constatées sont les suivantes :

- Raccordement au réseau d'eaux usées via des ouvrages intermédiaires à décantation
- Propriété en totalité ou partiellement non raccordée au réseau d'eaux usées
- Ouvrages d'eaux pluviales raccordés à un réseau séparatif d'eaux usées
- Présence d'ancienne fosse ou bac dégraisseur qu'il convient d'assainir et combler

Le graphique ci-dessous permet de faire le détail et comparer les résultats de conformité des propriétés obtenus lors de la visite initiale avec les résultats tenant compte des contre visites ayant abouti à un diagnostic conforme à l'issue de travaux de résorption d'anomalies :

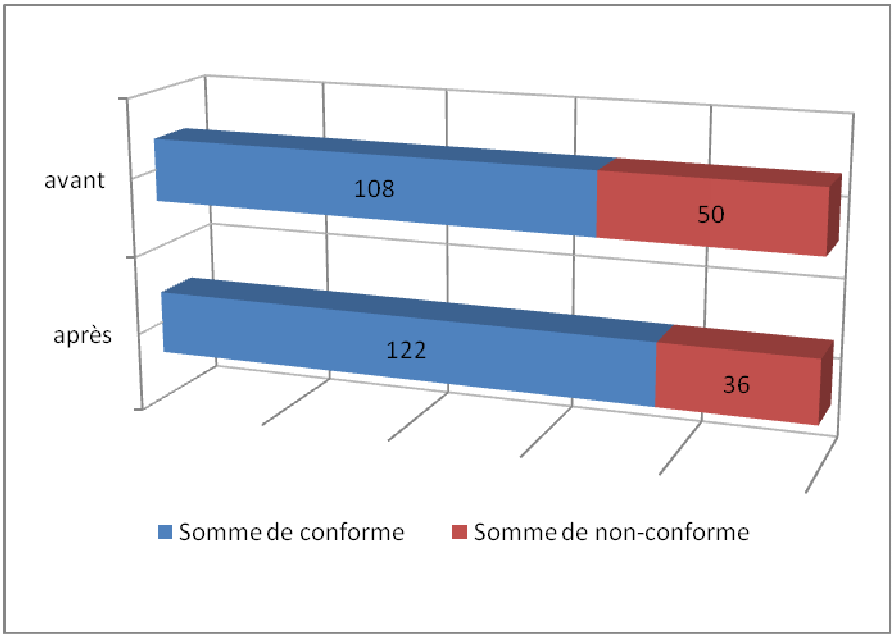

Figure 36 : Résultat des contrôles avant et après mise en conformité des installations privées d'assainissement en 2014

La réalisation de ces contrôles a ainsi permis de mettre en conformité l'assainissement collectif de 28% des propriétés initialement non conformes, avec au final 77 % d'installations conformes et 23 % d'installations non conformes avec délai de mise en conformité de 6 mois, soit 14 mise en conformité sur les habitations diagnostiquées non conformes. Ces actions de mises en conformité participent à rétablir des rejets conformes vers les réseaux publics d'assainissement, supprimer des gênes pour les usagers (problème d'odeurs, problème d'écoulement engendrés par des ouvrages à décantation) et d'une manière générale à lutter contre les pollutions du milieu naturel (suppression de rejets directs d'eaux usées dans le sol ou dans les rivières).

Pour 2015, ces contrôles seront gérés par Lyonnaise des Eaux dans le cadre d'un avenant au contrat de délégation de service public qui verra le périmètre de la mission de contrôle d'assainissement collectif élargi avec les communes gérées en 2014 par le service ; sauf pour

la commune d'Ezy-sur-Eure qui fait l'objet d'une nouvelle procédure de délégation de service public qui prendra effet courant 2015.

3.5 Communication

3.5.1 Communication sur le Grand Chantier d'assainissement

Figure 37: panneau de communication pour les travaux du quartier de Verdun

Le marché de communication pour la conception de supports pour les travaux, attribué en 2013 à l'agence Sennse pour l'ensemble des secteurs du Grand Chantier d'assainissement (Bassin versant du Sud Ouest, Vert-en-Drouais, rue Hoche, quartier Hauts et Bas Buissons et les opérations prioritaires « points noirs » de Dreux et Vernouillet) a été renouvelé en 2014. Ce marché a fait l'objet d'un avenant de périmètre pour étendre leur mission aux travaux réalisés sur l'ensemble de l'Agglo du Pays de Dreux notifié le 26 mars 2014.

3.5.2 Visite de la station d'épuration

Une visite de la station d'épuration a été proposée à l'ensemble des élus de l'agglomération le samedi 15 novembre 2014.

3.5.3 Foire expo

La foire expo du 28 février au 2 mars 2014 a été organisée par le service communication. Le service eau et assainissement a tenu le stand le 28 février avec des affiches et les malles pédagogiques sur le petit et grand cycle de l'eau. Dans le cadre de la communication de la DSP, la Lyonnaise des Eaux a tenu le stand voisin durant les 3 jours.

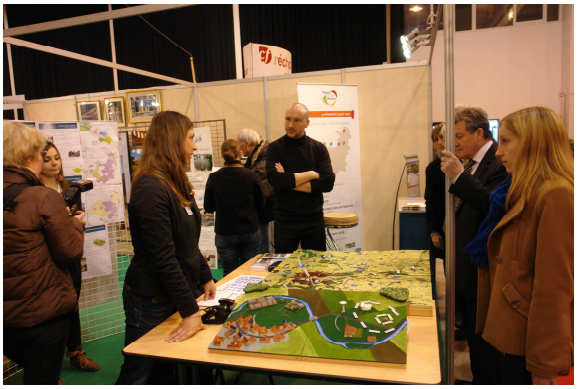

Figure 38 : foire expo du 28/02/14

Cet événement a permis d'informer les habitants sur les projets du service eau et assainissement.

3.5.4 Semaine du développement durable

Le mercredi 2 avril 2014, s'est déroulé une visite théâtrale de la station d'épuration de Dreux animées par la troupe Acaly, missionnée spécialement pour la semaine du développement durable par la Lyonnaise des Eaux, délégataire de l'Agglo du Pays de Dreux. La visite, d'une durée de 45 minutes, a fait découvrir aux plus jeunes les 4 étapes du traitement des eaux usées (prétraitement, traitement biologique, clarification et rejet de l'eau au milieu naturel) grâce à 3 personnages : le polluant, l'eau et Super bactérie. Ils ont pu conter au travers des différents ouvrages de traitement de la station, la rencontre de l'eau potable avec le polluant pour la faire devenir « eau usée » et son arrivée en station d'épuration où l'eau s'est vu débarrassée du polluant à l'aide de bactéries aérobies (ayant besoin d'oxygène), pour être enfin restituée au milieu naturel pour achever son épuration et continuer son grand cycle de l'eau. Seules 2 personnes ont été présentes. La communication sera revue l'année prochaine suffisamment en amont pour permettre aux centres de loisirs ou écoles de pouvoir participer (réservation de cars).

3.5.5 Marché Bio

Le 24 mai 2014, l'agglomération a participé au Marché Bio organisé par la ville de Vernouillet. Grâce à des maquettes sur le cycle de l'eau, des panneaux explicatifs de l'agglomération et de Bio Centre, empruntés pour l'occasion, l'agglomération a pu sensibiliser les personnes présentes au développement de l'agriculture biologique sur le territoire et présenter le projet d'agriculture biologique mené à Vert-en-Drouais. Des rencontres avec des agriculteurs biologiques venus pour l'occasion ont aussi été bénéfiques dans le cadre du projet d'agriculture biologique.

3.5.6 MiKad'Eaux

Pour la 4ème session, l'Agglo du Pays de Dreux a mis en œuvre son programme de sensibilisation des scolaires à l'eau « les MiKad'Eaux » sur l'année scolaire 2013-2014 pour les classes de CE1 à CM2. Ce projet s'est concrétisé grâce au partenariat avec la Lyonnaise des Eaux et le concours financier des fonds européens FEDER, du Conseil général d'Eure et Loir et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ce programme comportait 3 interventions :

- 1ère intervention en classe au choix : cycle de l'eau ou jardinage écologique
- 2ème intervention avec visite au choix : une visite théâtrale de la station d'épuration ou une visite d'Eco-Logis, avec les modules d'expérimentation du traitement de l'eau usée. Une maquette de l'assainissement non collectif a été réalisée pour Eco-Logis.
- 3ème intervention facultative au choix : jeu de rôle sur la gestion de la ressource en eau ou séance sur la faune aquatique des rivières.

Figure 39 : clôture MiKad'Eaux 23/05/14

Il a été accompagné d'un concours créatif sur la thématique de la poésie illustrée **Text'EAU**.

Par ailleurs, un atelier d'oralité de la poésie avec la compagnie Textes et Rêves et La caravane des poètes a été proposé le 19 mai. 12 classes ont pu mettre en parole leur poème et un recueil de poème sur la thématique de l'eau (mise en voix, mise en jeu, mise en espace, différentes interprétations, jeux avec les mots,...)

Une journée de clôture a été organisée le 23 mai avec un spectacle sur les éco-gestes et le cycle domestique de l'eau « Cousin Crad'eau » réalisé par la compagnie Compas Austral et remise des diplômes et lots concours.

Ainsi, **15 classes de 9 établissements des communes de Dreux** (5 écoles pour 8 classes), **Vernouillet** (2 écoles pour 3 classes), **Luray** (2 classes) et **Vert-en-Drouais** (2 classes) ont souhaité participer à ce projet pédagogique, soit **346 élèves** sensibilisés.

3.5.7 Sensibilisation des scolaires classe verte

L'établissement de St. Exupéry à Dreux a mis en place des classes vertes sur le jardinage écologique pour des CP, CE1 et CLIS. Ainsi, 2 des 3 classes du projet ont eu une animation sur le cycle de l'eau le 4 décembre 2014. Une seconde animation aura lieu le 8 janvier avec une visite de la station d'épuration et l'expérimentation du traitement de l'eau usée. 2 autres séances appliquées au jardinage sont également programmées le 18 février et le 10 avril 2015.

3.5.8 Festival Ecofilm

Dans le cadre du festival Ecofilm organisé par la commune de Vernouillet du 19 au 25 janvier 2015, la commune a souhaité que des animations aient lieu au préalable des projections sur l'environnement. Aussi, l'Agglo a proposé de participer en animant dans les écoles primaires une séance en classe sur la faune aquatique des rivières, le cycle de l'eau ou un jeu de rôle sur la gestion de l'eau d'un bassin versant et des visites de l'Ecologis ou de la station d'épuration de Dreux. Ces séances ont eu lieu à partir du mois de décembre et s'achèveront en janvier 2015. Au global, 17 classes de 6 établissements de Vernouillet pourront bénéficier des animations, soit plus de 400 élèves.

3.6 Aspects financiers

Pour le périmètre des 19 communes qui formaient l'ancien territoire de Dreux agglomération, les redevances assainissement, en € HT par m^3, votées au conseil communautaire du 10 décembre 2013 sont les suivantes :

	Rappel redevance 2013 (dont traitement)	Redevance communautaire 2014 (dont traitement)
AUNAY SOUS CRECY	1,1650	1,7914
CHARPONT	_	4,0186
CRECY-COUVE	_	4,0186
DREUX	1,7372	1,7633
GARNAY	1,5534	1,6028
LE BOULLAY-MIVOYE	_	4,0186
LE BOULLAY THIERRY	1,4595	1,6541
LURAY	1,5605	1,6090
MARVILLE-MOUTIERS-BRULE	_	4,0186
STE GEMME MORONVAL	1,6877	1,7201
SAULNIERES	_	4,0186
TREON	1,5201	1,7254
VERNOUILLET	1,2494	1,3171
VERT-EN-DROUAIS	_	4,0186
VILLEMEUX-SUR-EURE	1,5504	1,8198

Une redevance traitement applicable aux effluents considérés comme « autres que domestiques » et aux collectivités extérieures à Dreux agglomération est la suivante :

	Rappel redevance 2013 (dont traitement)	Redevance communautaire 2014 (dont traitement)
Station d'Epuration de Dreux pour collectivité hors agglo et sans convention	0,6565	0,6663

Figure 40 : Redevances assainissement pour l'année 2014

Pour les communes ayant transféré la gestion avec la compétence assainissement à l'agglomération, 2 tarifs ont été délibérés au 15 décembre 2014 : de 109,09 € HT et d'une partie variable égale à 1,82 € HT/ m3 pour la commune de Bérou-la-Mulotière ayant délibéré le 13 décembre 2013, et de 1,17 € HT/m3 pour Guainville.

3.6.1 Budget assainissement 2014

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	3 186 214,92	Recettes réelles	6 724 636,23
Charges à caractères générales	*897 591,94*	*Produits des services (y compris redevance modernisation)*	*5 189 722,26*
Charges de personnel	*735 547,83*	*Subventions et participations*	*712 328,67*
Charges de gestion courantes	*30 879,17*	*Atténuations de Charges*	*10 919,57*
Reversement redevance modernisation AESN	*106 509,72*	*Produits financiers*	*37,39*
Charges financières	*1 374 977,64*	*Produits exceptionnels*	*811 628,34*
Charges exceptionnelles	*40 708,62*		
Dépenses d'ordre Dotations aux amortissements	1 240 229,06	Recettes d'ordre	140 703,10
TOTAL	**4 426 443,98**	**TOTAL**	**6 865 339,33**
Autofinancement brut (recettes réelles - dépenses réelles)	**3 538 421,31**	**Autofinancement net** (autofinancement brut - remboursement du capital)	1 932 427,70
		Reprise du résultat N-1	**1 385 703,26**
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	16 675 366,24	Recettes réelles	6 049 377,97
Remboursement subventions trop perçues sur exercices antérieures	*33 116,00*	*Subventions*	*1 709 711,50*
Dont remboursement du capital	*1 605 993,61*	*Dont emprunt*	*3 893 714,00*
Dépenses d'équipement	*15 036 256,63*	*Dotation, fonds divers et réserves*	*109 507,83*
		Avances et acomptes	*266 661,97*
		Droit à déduction de TVA	*69 782,67*
Dépenses d'ordre budgétaire	234 530,19	Dépenses d'ordre + DAP	1 334 056,15
TOTAL	**16 909 896,43**	**TOTAL**	**7 383 434,12**
Restes à réaliser	**4 720 256,54**	**Restes à réaliser**	**1 071 822,06**
Remboursement du capital :	1 605 993,61	**Reprise du résultat N-1**	**6 775 005,82**

DETAIL FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	CUMUL
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**897 591,94**
Fluides (edf - gdf - télécom - affranchissement - carburant)	*97 035,28*
Entretiens et réparations (curage, postes de relévements, pompes, postes de refoulement, STEP…)	654 331,20
Entretien du matériels roulant et location véhicule	*8 487,25*
Location mobilières (bungalows)	23 601,72
Formations	*1 320,00*
Traitement des boues	13 290,88
Assurances	*23 505,65*
Achats de petits équipements	3 784,21
Divers (produits de traitement, fournitures administratives, entretien, imprimés, missions, réception, insertions,taxes,..)	72 235,75
Chapitre 012 - Charges de personnels	**735 547,83**
Charges de personnel et assimilés	735 547,83
Chapitre 65 - Charges de gestion courante	**30 879,17**
Admission en non valeur	30 879,17
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	**40 708,62**
Charges exceptionnelles	40 708,62
Chapitre 66 - Charges financières	**1 374 977,64**
Charges financières	1 374 977,64
Chapitre 68 - Dotations aux amortissements	**1 240 229,06**
Dotations aux amortissements	1 240 229,06
Chapitre 014 - Atténuations de produits	**106 509,72**
Reversement redevance modernisation AESN	106 509,72
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**4 426 443,98**

RECETTES	CUMUL
Attenuations de charges	**10 919,57**
Chapitre 70 - Produits des services	**5 189 722,26**
Redevances des usagers	3 541 545,29
Refacturation EP aux communes	1 180 928,49
Prestations de services	3 645,52
Travaux	174 378,97
Redevance modernisation	129 582,02
PRE (forfait construction neuve)	159 641,97
Chapitre 74 - Dotations, participations et subventions	**712 328,67**
Prime d'épuration et autres subventions	712 328,67
Chapitre 76 - Produits financiers	**37,39**
Parts sociales	37,39
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	**811 628,34**
Produits exceptionnels	811 628,34
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	**140 703,10**
Opérations d'ordre	140 703,10
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 865 339,33**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**2 438 895,35**

Figure 41 : Tableaux financiers budget assainissement collectif 2014

3.6.2 Demande de dégrèvement

Les demandes de dégrèvements d'usagers rentrent dans le cadre d'une surconsommation d'eau suite à une fuite, à l'exception de fuites survenant sur des installations privatives intérieures. Leur instruction est régie par le décret du 24/09/12 relatif à la « facturation en cas de fuite sur les canalisations d'eau potable après compteur », en vigueur depuis le 01/07/13.

Depuis la mise en place de la Délégation de Service Public de l'Assainissement Collectif fin 2012, l'instruction des demandes de dégrèvement sur l'ancien territoire de Dreux agglomération est effectuée par le délégataire Lyonnaise des Eaux.

Par ailleurs, les communes entrées dans l'Agglo du Pays de Dreux au 01/01/14 gèrent la facturation de l'eau et la partie assainissement pour le compte du SEA. Dans ce cadre, elles instruisent les demandes de dégrèvement à la fois sur le volet eau et le volet assainissement de la facture établie au m^3 d'eau consommé.

3.7 Indicateurs de performance

Les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 sont présentés page suivante, ils concernent les stations d'épuration de Tréon, Montreuil, Ardelles, St Sauveur Marville, Tremblay-les-villages (bourg et 2 lagunes), St. Rémy-sur-Avre et Brezolles.
Les indicateurs de performance de la station d'épuration de Dreux, Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Châteuneuf-en-Thymerais sont présentés dans les rapports annuels des délégataires :

Thème 1/2	Indicateur 1/2	Tréon	Montreuil	Ardelles	St Sauveur Marville	Tremblay	Saint Rémy	Brezolles	Unité
Caractéristiques techniques du service	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	1 308	152	65	272	1 808	3 746	899	hab
	Nombre d'abonnements	511	72	36	119	836	1660	803	
	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	
	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire	-	-	0,98	-	24,10	-	-	km
	Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif	9,10	1,20	0,00	2,20	0,00	16,25	11,00	km
	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	12,77	0,5	0,2	0,5	4,93	41,44	32,04	m3/tonnes MS
Prix	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (* redevance asst)	1,7254	1,8000	1,6500	2,0900	1,0800	1,9500	1,6500	€ TTC/m³
Indicateurs de performance	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	94,63%	28,13%	27,69%	28,95%	78,28%	98,93%	89,32%	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	10	0	10	10	10	0	10	
	Conformité de la collecte des effluents	non	oui	oui	oui	non	oui	oui	
	Conformité des équipements d'épuration	oui	non	non	non	oui	oui	oui	
	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	oui	non	non	non	oui	non	oui	
	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	100	100	100	100	100	%
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créance reçues	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité	non renseigné pour la commune	non renseigné pour la commune	non renseigné pour la commune	non renseigné pour la commune	non renseigné pour la commune	non renseigné pour la commune	non renseigné pour la commune	€/m³

Thème 2/2	Indicateur 2/2	Tréon							Unité
Indicateurs de performance	Taux de débordements des effluents dans les locaux des usagers	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	/ 1000 abonnés
	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0	0	0	0	0	3	2	/ 100 km de réseau
	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	%
	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	2/2	1/1	1/1	1/1	5/5	12/12	12/12	
	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20	20	20	20	20	20	/120 pts
	Taux de réclamations	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	/ 1000 abonnés
	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	non renseigné	
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	indicateur financier	%

Domaine	Indicateur	Tréon							Unité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	1	0	0	0	1	0	1	
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	non	non	non	non	non	non	non	
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui	
Certification	Obtention ISO 9001 version 2000	non	non	non	non	non	non	non	
	Obtention ISO 14001 des services du délégataire	non	non	non	non	non	non	non	
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	non	non	non	non	non	non	non	

Figure 42 : Indicateurs de performance du service assainissement collectif 2014

3.8 Perspectives 2015

- Mise en service et raccordement des usagers au réseau collectif sur tous les projets terminés en 2015 : Vert-en-Drouais, BVSO, quartier des Hauts et Bas Buissons à Dreux, Serazereux, Mézières-en-Drouais (hameau de Marsauceux), Bérou-la-Mulotière (partiellement), Ezy-sur-Eure (partiellement), Saint-Sauveur-Marville (hameau de Bigeonnette) et Tremblay-les-Villages (commune associée d'Ecublé).
- Mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès des artisans et commerçants (partenariat CMA/CCI)
- Procédure de conventionnement avec les industriels de l'agglomération avec l'appui technique du délégataire
- Lancement de l'étude stratégique d'assainissement communautaire
- Homogénéisation des contrats d'exploitation sur le territoire
- Attribution du nouveau contrat de Délégation de Service Public de l'assainissement collectif de la commune d'Ezy sur Eure
- Régularisation administrative des stations d'épuration de Tremblay les Villages et Brezolles
- Démarrage des travaux pour la construction du nouveau stockeur de boues de la station d'épuration de Dreux
- Poursuite de l'optimisation du fonctionnement des stations d'épuration et des postes de relèvement
- Application d'un règlement du service public d'assainissement collectif commun à l'ensemble des communes de l'Agglo du Pays de Dreux
- Elargissement de la mission de contrôle d'assainissement collectif du délégataire de service public, Lyonnaise des Eaux, aux communes ayant rejoint la communauté d'agglomération au 01/01/14 et ayant transféré la gestion de leurs eaux usées
- Poursuite de la phase étude (après attribution en 2013 de la maîtrise d'œuvre à SOGETI, et en novembre 2014 des marchés de levés topographiques et d'études géotechniques) pour les travaux sur la commune d'Ezy-sur-Eure (réunion publique tenue en juin 2014, et premier AVP présenté en septembre 2014)
- Présentation du zonage pluvial réalisé dans le cadre du SDA
- Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour l'extension des réseaux d'eaux usées vers le hameau de Flonville à Dreux
- Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de délestage rue Sam Isaacs et Ethe Virthon
- Mise en place d'une démarche d'aides au raccordement privé avec la Société Publique Locale à l'échelle de l'Agglo du Pays de Dreux
- Réalisation de l'étude globale parcellaire des raccordements privés

4 Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

4.1 Faits marquants de l'année

- Réalisation des diagnostics initiaux des installations d'ANC de la commune d'Ormoy
- Attribution du marché travaux des réhabilitations des installations d'ANC
- Attribution du marché contrôles de bon fonctionnement des installations d'ANC

4.2 Mise en place du service

4.2.1 Règlement de service :

Avec la création de la nouvelle agglomération, le règlement de service du SPANC doit être harmonisé pour les 78 communes.
Le travail de rédaction a été réalisé en 2014. L'étape de validation sera réalisée en 2015.

4.3 Contrôles

4.3.1 Diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière :

Depuis le 01/01/2011, le vendeur d'un immeuble non raccordable au réseau d'assainissement collectif doit annexer à l'acte authentique de vente le rapport issu du contrôle par le SPANC de son installation d'ANC. Pour palier à cette obligation, le SPANC a poursuivi le marché public passé en 2013 en groupement de commandes avec les collectivités qui ont intégré la future agglomération, à l'exception du territoire de l'ancienne communauté de communes du Thymerais pour lequel un marché public se poursuivait jusqu'au 23 mai 2015. A l'issue de ce marché, ce territoire a été intégré dans le même marché que le reste de l'agglomération.
L'entreprise Lyonnaise des Eaux, attributaire du marché, a assuré ces contrôles durant l'année 2014, avec validation et envoi des rapports par le SPANC.
Pour le territoire de l'ancienne communauté de communes du Thymerais, l'entreprise Veolia était attributaire du marché et a assuré ces contrôles du 1er janvier 2014 au 23 mai 2015, avec validation et envoi des rapports par le SPANC

Le nombre total de contrôles de mutation de l'Agglo du Pays de Dreux effectués sur l'année 2014 est de 285 (44 en 2013) dont :

- 34 conformes : l'installation en place est à conserver et maintenir en bon état de fonctionnement
- 251 non-conformes : une mise aux normes, avec éventuelle réhabilitation complète de l'installation, est nécessaire. Une étude de sol et définition de filière doit être réalisée en amont des travaux de réhabilitation qui doivent être effectués par l'acquéreur dans le délai d'un an suivant l'achat du bien.

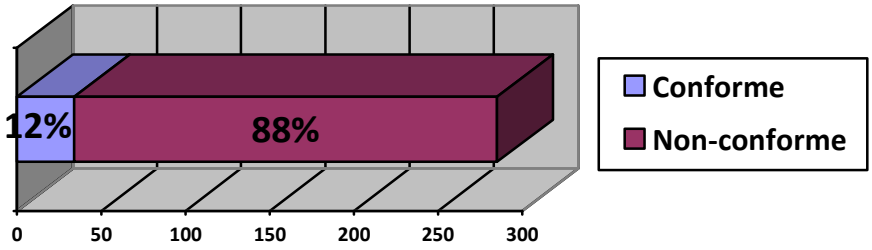

Figure 43 : Résultats des contrôles de mutation ANC 2014

4.3.2 Diagnostic initial des installations d'ANC :

Le diagnostic initial des installations d'ANC a été effectué sur l'ensemble du territoire de l'agglomération avant le 31/12/2012 à l'exception de la commune d'Ormoy.
Ce diagnostic consistait à contrôler toutes les installations d'ANC existantes au moins une fois avant le 31/12/2012 comme l'impose la règlementation.
Afin de régulariser la situation de la commune d'Ormoy, le SPANC a mis en œuvre ces diagnostics.
Pour ce faire, le SPANC a utilisé le marché à bons de commande passé en 2013 pour effectuer cette mission. Le marché a été attribué à la Lyonnaise des Eaux.
Une réunion publique a été organisée afin d'informer les propriétaires sur le déroulement de ces contrôles et répondre à toutes leurs interrogations concernant l'ANC.
Une plaquette de communication sur les diagnostics initiaux a été envoyée à chaque propriétaire avec le premier avis de passage proposant un rendez-vous pour le contrôle, notamment pour ceux qui n'ont pu participer à la réunion publique.
Les contrôles terrains se sont déroulés de septembre 2014 à novembre 2014. Le nombre d'ANC contrôlé a été de **83 sur 90**. 7 installations restent donc à visiter. Les propriétaires concernés ont été relancés afin que le contrôle soit réalisé début 2015.
Chaque rapport de contrôle a été établi selon la nouvelle classification issue de l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités de contrôle des installations d'ANC :

			Délais de mise aux normes
☐ **Classe A :**	Installations dont le fonctionnement général est satisfaisant.	Conforme	Pas de délais
☐ **Classe B :**	Installations en bon état de fonctionnement nécessitant éventuellement quelques travaux d'adaptation et / ou d'entretien	Conforme avec recommandation(s)	Pas de délais
☐ **Classe C :**	Zone sans enjeu Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	Non Conforme	1 an en cas de vente
☐ **Classe D :**	Zone à enjeu sanitaire ou environnemental Installations incomplètes, significativement sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs		4 ans ou 1 an en cas de vente
☐ **Classe E :**	Absence d'installation, défaut de sécurité sanitaire ou de structure ou fermeture		4 ans pouvant être réduit ou 1 an en cas de vente

Figure 44 : Classement des installations ANC

La restitution des données du diagnostic initial a été effectuée sur le dernier trimestre 2014.
Les résultats par classe sont les suivants :

CLASSEMENT	NOMBRE
A	5
B	23
C	50
E	5
TOTAL	83

4.3.3 Contrôle des installations neuves et réhabilitées :

Depuis l'année 2000, le Service d'Assistance Technique à l'ANC (SATANC) du Conseil Général d'Eure-et-Loir effectue ces contrôles gratuitement pour le compte de l'Agglo du Pays de Dreux.
L'Agence technique Départementale (ATD) dont les services sont payants effectuait ces contrôles pour le compte des anciennes collectivités ayant intégrées l'agglomération. Seule l'ancienne Dreux agglomération n'adhérait pas à l'ATD où les contrôles des installations neuves et réhabilitées étaient effectués en régie. Cette organisation a été poursuivie pour l'année 2014.

Le nombre de contrôles réalisés sur l'année 2014 est de 330 (96 en 2013), se décomposant de la manière suivante :

- **103 contrôles de faisabilité** de l'ANC dans le cadre d'un Certificat d'Urbanisme ou d'une Déclaration Préalable,

- **117 contrôles de conception** d'une installation d'ANC dans le cadre d'un Permis de Construire ou d'Aménager ou d'un projet de réhabilitation,

- **110 contrôles de réalisation**, après travaux, tranchées ouvertes, suite à un avis favorable émis pour la conception dans le cadre d'une demande d'urbanisme ou d'une réhabilitation. **6 de ces contrôles n'ont pas débouché sur un avis conforme**, les autres l'ont obtenu soit après la première visite soit après contre-visite.

4.3.4 Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien :

Selon la règlementation, toutes les installations d'ANC doivent être contrôlées au moins une fois tous les dix ans. Pour palier cette obligation, l'Agglo du Pays de Dreux a défini une périodicité entre deux contrôles de 6 ans pour les installations classées A, B ou C et de 4 ans pour les installations classées D ou E, c'est-à-dire celles où les propriétaires ont une obligation de travaux dans les 4 années (délibération du conseil communautaire du 30/06/2014).
Plusieurs des anciennes communautés de communes composant l'agglomération ont effectué le diagnostic initial de leurs installations d'ANC depuis plus de 6 ans. Par conséquent, l'Agglo du Pays de Dreux a passé un marché à bons de commandes pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement.
Le marché a été attribué à l'entreprise Lyonnaise des Eaux pour effectuer 1670 contrôles par an.
Cette prestation a été préparée mais n'a pas été mise en œuvre en 2014 dans l'attente de la validation du règlement du SPANC.

Pour 2014, les prestations faisant l'objet d'un coût facturé aux usagers sont les suivantes :

Intitulé	Montant 2014 (€ HT)
Contrôle de conception Vérification de la faisabilité et conformité du projet d'ANC lors d'une demande d'urbanisme ou de réhabilitation	60,00
Contrôle de réalisation Vérification de la conformité des travaux avec le projet d'ANC validé en conception	90,00
Contrôle de conformité pour une mutation (vente d'un bien) Diagnostic ponctuel Contrôle suite à un dysfonctionnement ou une nuisance	168,00
Contre visite Vérification de la mise en conformité d'anomalies soulignées lors de la visite précédente	45,00
Instruction «sans visite terrain» (reprise de résultats d'un contrôle précédent si validité non dépassée)	17,92
Tarif horaire pour surcoût de prestation (nécessité de plusieurs visites du SPANC ou de son prestataire)	46,37
Diagnostic initial Etat des lieux avec vérification du fonctionnement, de l'entretien, de la conformité des installations d'ANC	60,00
Contrôle de bon fonctionnement Suivi périodique du fonctionnement, de l'entretien, de l'état d'usure des installations d'ANC	180

Figure 45 : Prestations facturées aux usagers pour l'ANC en 2014

4.3.5 Entretien des installations d'ANC :

L'agglomération a récupéré un marché à bons de commande réalisé par l'ancienne communauté de communes du Thymerais. Ce marché était valable jusqu'au 14/10/2014.
L'entreprise SVR était attributaire du marché.
Le nombre de **vidanges réalisées en 2014 est de 24**.
Le tarif appliqué est celui de l'ancienne communauté de communes du Thymerais, soit **137,94 € HT.**
La passation d'un marché à bons de commandes est prévue en 2015 pour la réalisation d'une cinquantaine de vidanges.

4.3.6 Etudes et travaux de réhabilitation des installations d'ANC :

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) est la seule à faire bénéficier aux propriétaires d'installations d'ANC non conformes de subventions pour la réhabilitation de leur système.
Les subventions sont prioritairement données aux réhabilitations sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité des installations présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré de pollution de l'environnement. Cependant, les propriétaires volontaires des installations non conformes classées C pourront bénéficier de subventions pour la réhabilitation de leurs installations si leur habitation est située dans une zone du Plan Territorial d'Actions Prioritaires défini par l'AESN.

Le taux d'aide pour une réhabilitation est de **60 % du coût de l'étude préalable aux travaux et de 60 % du coût des travaux plafonné à 9500 € HT** pour les installations jusqu'à 5 Equivalents Habitants (EH). Ce plafond est relevé de 1200 € HT par EH supplémentaire et de 1400 € HT pour l'installation d'un poste de relevage.

Afin que les propriétaires puissent bénéficier de ces aides de l'AESN, l'ancienne Dreux agglomération a passé un marché public à bons de commande pour la réalisation d'études préalables aux travaux de réhabilitation d'installations d'ANC et pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation d'installations d'ANC. Le marché a été attribué à CONCEPT Environnement fin 2013.
Ce cabinet a réalisé **117 études de projet en 2014**. Leur mise en œuvre a été précédée de réunions publiques et de l'envoi d'un courrier d'information accompagné d'une plaquette de communication et des conventions études à compléter.
Les études de projets ont été transmises aux propriétaires accompagnées d'une fiche financière reprenant les différents coûts de la réhabilitation (travaux, huissier, frais de maîtrise d'œuvre et frais de service du SPANC), le montant des subventions pouvant être attribuées et la part à charge du propriétaire. Les conventions travaux ont également été envoyées avec l'étude de projet.

L'Agglo du Pays de Dreux a passé un marché à bons de commande pour la réalisation des travaux. L'entreprise Denis RENAUX a remporté les 3 lots du marché.
5 réhabilitations effectives ont été réalisées en 2014 sur la commune de Boissy en Drouais.
Une communication a été réalisée afin d'informer la population de la démarche via un point presse sur un chantier de réhabilitation à Boissy en Drouais et via un article dans l'Agglorama.

4.4 Aspects financiers

FONCTIONNEMENT			
Dépenses réelles	196 580,59	Recettes réelles	220 826,48
Charges à caractère général	*106 535,45*	*Produits des services*	*107 516,35*
Charges de personnel	*90 045,14*	*Dotations, subventions et participations*	*113 000,00*
Charges financières	*0,00*	*Produits de gestion courante*	
Charges exceptionnelles	*0,00*	*Produits exceptionnels*	*54,13*
		Atténuations de charges	*256,00*
Dépenses d'ordre Dotations aux amortissements	382,18	Recettes d'ordre	
TOTAL	**196 962,77**	**TOTAL**	**220 826,48**
Autofinancement brut (recettes réelles - dépenses réelles)	**24 245,89**	**Autofinancement net** (autofinancement brut - remboursement du capital)	**24 245,89**
Reprise du résultat N-1	**22 024,45**		
INVESTISSEMENT			
Dépenses réelles	306 390,70	Recettes réelles	293 096,00
Dont remboursement du capital	*0,00*	*Subvention*	*49 135,00*
Trop perçu subvention	*13 256,00*	*Opérations pour compte de tiers - Travaux*	*235 885,00*
Dépenses d'équipements	*13 244,89*	*Opérations pour compte de tiers - Etudes*	*8 076,00*
Opérations pour compte de tiers - Travaux	*34 483,50*		
Opérations pour compte de tiers - Etudes	*245 406,31*		
Dépenses d'ordre		Dépenses d'ordre Dotations aux amortissements	382,18
TOTAL	**306 390,70**	**TOTAL**	**293 478,18**
Remboursement du capital :	0,00		
Restes à réaliser	**9 889,00**	**Restes à réaliser**	**115 479,45**
Reprise du résultat N-1	**78 503,71**		

DETAIL FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Cumul
Chapitre 011 - Charges à caractère général	**106 535,45**
Fluides (carburant)	463,63
Diagnostic des installations ANC - entretiens	40 046,25
Entretiens et réparations autres	101,05
Cotisations ATD	56 087,00
Formations	1 464,00
Assurance	2 333,57
Missions	579,55
Divers	1 874,30
Annonce et insertion	3 586,10
Chapitre 012 - Charges de personnels	**90 045,14**
Charges de personnel et assimilés	90 045,14
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	**382,18**
Dotations aux amortissements	382,18
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	**-**
Charges exceptionnelles	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**196 962,77**

RECETTES	Cumul
Chapitre 013 - Atténuations de charges	**256,00**
Remboursements sur charges	256,00
Chapitre 70 - Produits des services	**107 516,35**
Contrôle assainissement non collectif	107 516,35
Chapitre 74 - Dotations, participations et subventions	**113 000,00**
Autres subventions	113 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	**-**
Produits de gestion courante	-
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	**54,13**
Produits exceptionnels	54,13
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**220 826,48**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**23 863,71**

Figure 46 : Tableaux financiers budget assainissement non collectif 2014

4.5 Indicateurs de performance

Les données caractéristiques du service et les indicateurs de performance demandés par le décret et l'arrêté du 2 mai 2007 sont présentés page suivante :

Domaine	Indicateur		2014	Unité
Indicateurs descriptifs des services	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif		environ 30 000	habitants
	Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif		70 sauf communes de CC Villages du Drouais et Ormoy, pas de règlement (50)	
Tarification de l'assainissement et recettes du service	Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif pour une mutation (vente du bien)		184,80	€
	Tarif du diagnostic initial		66	€
	Tarif du contrôle de conception		66	€
	Tarif du contrôle de réalisation		99	€
	Tarif du contrôle de bon fonctionnement et entretien		198	€
	Recettes d'exploitation du service (contrôles)		23 183,50	€
Indicateurs de performance	Taux de conformité des dispositifs d'ANC		30	%
Financement des investissements	Montants financiers des travaux réalisés au dernier exercice budgétaire 2014		78 122	€ TTC
	Présentation des projets à l'étude pour améliorer le service; montant prévisionnel des travaux en 2015		1 136 190,00	€ TTC

Figure 47 : Indicateurs de performance du service assainissement non collectif 2014

4.6 Perspectives 2014

- Réhabilitation de 110 installations
- Validation du règlement de service
- Mise en place des contrôles de bon fonctionnement
- Démarrage d'une étude de choix du mode de gestion le plus approprié pour le SPANC
- Diagnostics dans le cadre d'une vente immobilière

Ces contrôles continueront à être effectués par la Lyonnaise des Eaux au travers du marché à bons de commande. Leur nombre va être équivalent à celui de 2014.

- Contrôle des installations neuves et réhabilitées

Les contrôles des installations neuves et réhabilitées seront effectués en régie pour l'ensemble du territoire de l'agglomération durant l'année 2015. L'agglomération a décidé de ne plus adhérer à l'Agence Technique Départementale (ATD) pour la réalisation de ces contrôles pour l'année 2015.

- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien

La périodicité entre deux contrôles est de 6 ans (classe A, B et C) et de 4 ans (classe D et E) pour l'agglomération. Selon les territoires, le dernier contrôle effectué date de plus de 6 ans, il est donc nécessaire de réaliser des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien. Pour ce faire, le marché à bons de commande en cours se poursuivra en 2015.

- Entretien des installations d'ANC

Le SPANC établira un marché à bons de commande pour proposer l'entretien périodique des installations d'ANC (vidange de la fosse, du bac dégraisseur, entretien des regards et préfiltre…) : environ 50 vidanges sont prévues pour 2015.

- Travaux de réhabilitation des installations d'ANC

Le marché public pour les travaux de réhabilitations groupées se poursuivra en 2015 avec la relance d'un second marché.
220 études de projets de réhabilitation et 110 réhabilitations effectives sont prévues pour 2015.